

Aux Exécutifs des communes membres
de l'Association seeland.biel/bienne
à l'attention des représentantes et
représentants à l'Assemblée des
membres *

À Repla Granges-Büren

Bienne, le 8 mai 2017

Invitation à l'Assemblée des membres

Jeudi 8 juin 2017, 19h00

Gasthof Bären, Hauptstrasse 47, 3255 Rapperswil

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue / courte présentation de la commune de Rapperswil
2. Élections des scrutatrices / scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des membres du 7 décembre 2016
4. Comptes annuels et rapport de révision 2016: approbation
5. Rapport annuel 2016: approbation
6. Plan directeur Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT) Bienne-Seeland, modifications des emplacements Büttenberg et Beichfeld: arrêté
7. Suppression des Plans directeurs des anciens syndicats d'aménagement régionaux «Erlach und östliches Seeland EOS» et «Bienne-Seeland»: arrêté
8. Élection de remplacement au Comité, cercle électoral Rive gauche du lac de Bienne: Markus Widmer (Gléresse)
9. Informations sur les affaires courantes
10. Divers

Deuxième partie

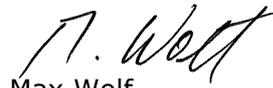
Dr. med. Hansulrich Blunier, Medizentrum Schüpfen S.A.: «Médecin de famille de l'avenir»

Ensuite, vous êtes invités à un apéritif par la commune de Rapperswil.

** Les membres du Comité sont représentés par un autre membre du Conseil municipal et ne disposent pas du droit de vote (art. 14 des Statuts)*

Les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet www.seeland-biel-bienne.ch sous « Actualités / Assemblée des membres ». Les cartes de vote seront distribuées lors de l'Assemblée des membres.

Meilleures salutations



Max Wolf
Président



Thomas Bérz
Directeur

Cartes de vote:

Les cartes de vote seront distribuées lors de l'Assemblée des membres.

orange	pondération des voix 1 (29 communes)
jaune	pondération des voix 2 (19 communes)
vert	pondération des voix 3 (2 communes)
bleu	pondération des voix 5 (9 communes)
rouge	pondération des voix 9 commune de Lyss) et pondération des voix 33 (Ville de Bienne)

Va comme invitation à:

- Comité de l'Association seeland.biel/bienne
- Conseil-exécutif du Canton de Berne: Beatrice Simon
- Préfets de Bienne, Seeland, Jura bernois
- Membres du Grand Conseil, ainsi que du Conseil national et des Etats issus de la région
- Associations régionales : Jura-Bienne, See/Lac, Repla espace Soleure, Conférence régionale Berne-Mittelland
- CRT Bienne-Seeland-Jura bernois
- Chambre économique Bienne-Seeland, Tourisme Bienne-Seeland
- Conférence des Maires du Jura bernois CMJB
- Conseil du Jura bernois CJB
- Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne CAF
- Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire, Berne
- Promotion économique du Canton de Berne
- IG STED, c/o Fritz Hurni, président
- Kurt Marti, Service de conseils en énergie Seeland
- Dr. med. Hansulrich Blunier, Medizentrum Schüpfen S.A.
- Médias

Assemblée des membres du 8 juin 2017

Propositions du Comité

Ordre du jour 4

Le Comité propose à l'Assemblée des membres de prendre connaissance le rapport de révision et d'approuver les comptes annuels 2016.

Ordre du jour 5

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le rapport annuel 2016.

Ordre du jour 6

Le Comité propose à l'Assemblée des membres de décider la modification des emplacements Büttenberg et Beichfeld dans le Plan directeur Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT) Bienne-Seeland, pour autant qu'il n'existe pas de besoin de remaniement substantiel issu de l'examen préalable.

Ordre du jour 7

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'abroger les plans directeurs suivants:

- «Plan directeur Région Bienne-Seeland» du syndicat d'aménagement régional «Bienne-Seeland» du 6 janvier 1992
- «Richtplan Landschaft und Siedlung» du syndicat d'aménagement régional «Erlach und östliches Seeland EOS» du 26 août 1982
- «Richtplan Verkehr» du syndicat d'aménagement régional «Erlach und östliches Seeland EOS» du 26 août 1982

Les plans directeurs sont remplacés par le Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération approuvé par l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 31 mars 2016.

Ordre du jour 8

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'élire Markus Widmer (Gléresse) au Comité pour le cercle électoral «Rive gauche du lac de Bienne».

Mitgliederversammlung

Protokoll der Mitgliederversammlung

vom **Mittwoch, 7. Dezember 2016, 19.00-20.45 Uhr**

Ort: Aula Schule Balainen, Nidau

Gemeinden: anwesend (38 von 64): Aegerten (Stimmkraft 2), Biel/Bienne (33), Brütten (1), Bühl (1), Brugg (5), Büren an der Aare (3), Diessbach (1), Evillard (2) Finsterhennen (1), Gals (1), Gampelen (1), Grossaffoltern (2) Hagneck (1), Ins (5), Ipsach (5), Jens (1), Kallnach (2), Kappelen (2), Lengnau (3), Ligerz (1), Lyss (9), Merzligen (1), Mörigen (1), Nidau (5), Oberwil bei Büren (1), Orpund (2), Port (5), Rapperswil (2), Rüti bei Büren (1), Studen (2), Sutz-Lattrigen (2), Tschugg (1), Twann-Tüscherz (2), Vinelz (1), Walperswil (1), Wengi (1), Worben (2)

entschuldigt: Aarberg (5), Arch (1), Bellmund (2), Buetigen (1), Dotzigen (2), Erlach (2), Hermrigen (1), Leuzigen (1), Meienried (1), Pieterlen (5), Safnern (2), Seedorf (2), Scheuren (1), Schüpfen (5), Schwadernau (1), Täuffelen (2)

Vorstandsmitglieder: gemäss Präsenzliste

Gäste: gemäss Präsenzliste

1. Begrüssung / Vorstellung der Stadt Nidau

Max Wolf (Präsident) begrüsst die anwesenden Gemeindevertreterinnen und -vertreter, Vorstandsmitglieder und Gäste und eröffnet die Versammlung.

Die Traktandenliste wird gutgeheissen.

Sandra Hess (Stadtpräsidentin) stellt die Stadt Nidau vor - die Gemeinde mit der höchsten Bevölkerungsdichte im Kanton Bern.

2. Wahl der Stimmzähler

Als Stimmzähler/innen werden gewählt: Klaus Marti (Grossaffoltern) (Stimmkraft 1); Fritz Stauffer (Jens) (Stimmkraft 2); Bruno Dorner (Gals) (Stimmkraft 3, 5, 9 und 33).

3. Protokoll der Mitgliederversammlung vom 8. Juni 2016

Das Protokoll wird einstimmig genehmigt.

4. Richtplan/RGSK Biel-Seeland 2. Generation mit integriertem Agglomerationsprogramm Biel/Lyss 3. Generation

Thomas Berz erläutert die Vorlage: Der gültige Richtplan/RGSK von 2012 wurde in einem mehrjährigen Prozess aktualisiert. Schwerpunkte waren die Themen „Verdichtung des Siedlungsgebiets“, „Siedlungsgrenzen und Landschaftsschutz“, „Schwachstellen und Massnahmen auf dem Strassennetz“ sowie „Verkehrsstrategie für die Agglomeration“. Die Gemeinden wurden mit teilregionalen Workshops und im Rahmen der Mitwirkung einbezogen. Die Anliegen der Gemeinden wurden soweit möglich (und mit den kantonalen Vorgaben vereinbar) berücksichtigt.

Mit dem aktualisierten RGSK verfügt die Region über ein Instrument für die Lenkung der räumlichen Entwicklung, das mit den neuen raumplanerischen Vorgaben von Bund und Kanton vereinbar ist. Die Hauptzielsetzungen sind:

- Siedlungsentwicklung am richtigen Ort ermöglichen
- Wirtschaftsstandort stärken
- Landschaftsqualität erhalten und verbessern
- Verkehr vermeiden, verlagern, verträglich gestalten

Das RGSK ist für die Gemeinden ein wichtiges Instrument, da die regionale Abstimmung der Ortsplanungen an Bedeutung gewinnt, z.B. für die Bezeichnung von Vorranggebieten als Voraussetzung für Einzonungen oder die Arbeitszonenbewirtschaftung. Das RGSK bezeichnet zudem Massnahmen auf Kantonsstrassen (z.B. Sanierung von Ortsdurchfahrten, Verbesserungen von Velorouten), und das Agglomerationsprogramm ist die Grundlage für die Mitfinanzierung von Verkehrsprojekten durch Bund und Kanton.

Der Kanton sieht alle vier Jahre eine Aktualisierung des RGSK vor. Die nächste Überarbeitung beginnt ab 2018. Auch zwischenzeitlich sind Anpassungen möglich, eine entsprechende Anfrage der Gemeinde Rüti liegt bereits vor. Mit der unter Trakt. 5 beantragten Statutenänderung soll das Verfahren für geringfügige Änderungen vereinfacht werden.

Diskussion: Markus Vogel (Diessbach) erkundigt sich, ob Intensivlandwirtschaftszonen auch Gegenstand des RGKS sind und verweist auf einen hängigen Fall in Diessbach, in dem eine regionale Abstimmung verlangt wird.

Thomas Berz antwortet, dass dies bisher kein RGSK-Inhalt ist und bietet an, die Frage bilateral zu prüfen.

Beschluss: Die Mitgliederversammlung beschliesst einstimmig den Richtplan/RGSK Biel-Seeland 2. Generation mit integriertem Agglomerationsprogramm Biel/Lyss 3. Generation, bestehend aus Erläuterungsbericht (behördenverbindliche Inhalte grau markiert), Massnahmen und Übersichtskarte (Massstab 1:35'000).

5. Änderung der Statuten, Art. 21 und Anhang 3.10

Max Wolf erläutert die Vorlage: Der Vorstand beantragt, die Statuten in zwei Punkten zu ändern. Geringfügige Änderungen von regionalen Richtplänen sollen künftig durch den Vorstand beschlossen werden können (Art. 21). Die Zahl der Gemeindevertretungen im

Leitungsgremium der Konferenz Abbau, Deponie, Transporte (ADT) soll von zwei auf vier bis sechs erhöht werden (Anhang 3.10).

Diskussion: Keine

Beschluss: Die Mitgliederversammlung beschliesst einstimmig die Änderung von Art. 21 und Anhang 3.10 der Statuten.

6. Führungsinstrument, Mehrjahresprogramm 2017-2020

Max Wolf erläutert die Vorlage: Das Führungsinstrument wurde 2008 erarbeitet. Während das Zielgerüst seither unverändert blieb, wurde der Massnahmenteil (Mehrfjahresprogramm) periodisch aktualisiert. Die vorliegende Fassung dient als Mehrjahresprogramm für die Jahre 2017 bis 2020.

Die neu im Führungsinstrument enthaltenen Massnahmen werden kurz vorgestellt:

- Gesamtmobilitätskonzept Zustand Ostast (Stefan Krattiger): Nachdem das Konzept von der Konferenz Agglomeration verabschiedet wurde, liegt nun ein Umsetzungsprogramm für Sofortmassnahmen ab 2017 vor. Der Finanzierungsvorschlag sieht eine Kostenbeteiligung von Kanton, Agglomerationsgemeinden und s.b/b vor. Bis Ende Jahr sollen die Beschlüsse vorliegen, damit die Umsetzung ab 2017 starten kann.
- Solarregion Seeland (Jürg Räber): Das Projekt muss noch konkretisiert werden. Das Ziel ist die Förderung der Nutzung von Sonnenenergie als regionale, erneuerbare Ressource. Angestrebt wird eine Zusammenarbeit mit der Solarplattform Seeland, die bereits über verschiedene Angebote und Dienstleistungen verfügt, u.a. den Solarkataster, der mit Unterstützung von s.b/b aufgebaut wurde. Christian Bachmann erwähnt die von der BKW angekündigte Senkung der Abgeltung für Solarstrom. Im Grossen Rat sind Vorstösse in Vorbereitung, um diesen Entscheid noch einmal zu prüfen.
- Regionale Altersplanung (Sandra Hess): Der Vorstand hat Ende November beschlossen, auf einen Leistungsvertrag mit dem Kanton für die regionale Altersplanung zu verzichten. Somit wird diese Aufgabe vorläufig nicht angegangen. Der Entscheid wurde nach einer Befragung der Gemeinden gefällt. Diese hat ergeben, dass es im Moment kein Thema gibt, das man sinnvollerweise auf Ebene der Region s.b/b angehen könnte. Die bisherigen Aufgaben von s.b/b in der Altersplanung werden weitergeführt.
- Stärkung der Berufsbildung (Madeleine Deckert): Zusammen mit der Wirtschaftskammer und den Berufsschulen setzt sich s.b/b dafür ein, die berufliche Grundbildung in der Region zu stärken und die Position der Berufsschulen im Hinblick auf künftige Standortentscheide des Kantons zu verbessern. Eine Arbeitsgruppe erstellt eine Strategie mit Massnahmen, die in den nächsten Jahren umgesetzt werden sollen.
- Regionaler Richtplan Windenergie (Thomas Berz): Der kantonale Richtplan verpflichtet die Regionen, bis 2020 regionale Windenergiepläne zu erarbeiten. Diese schaffen die Voraussetzung für den Bau von grösseren Windkraftanlagen. Als Grundlage dienen die vom Kanton bezeichneten Prüfräume. s.b/b wird die Aufgabe voraussichtlich ab 2018 angehen und die betroffenen Gemeinden einbeziehen.

- Erneuerung Führungsinstrument (Max Wolf): Bis 2020 soll das dannzumal über zehnjährige Führungsinstrument inkl. Zielgerüst überprüft und erneuert werden.

Diskussion: Keine

Beschluss: Die Mitgliederversammlung genehmigt einstimmig das Mehrjahresprogramm 2017–2020.

7. Tätigkeitsprogramm und Budget 2017

Max Wolf erläutert die Vorlage: Tätigkeitsprogramm und Budget 2017 stützen sich auf das aktualisierte Mehrjahresprogramm und die Arbeitsprogramme der Konferenzen. Die Mitgliederbeiträge bleiben unverändert. Der ausserordentliche Aufwand für das Gesamtmobilität Zustand Ostast im nächsten Jahr hat einen Aufwandsüberschuss von 68'500 Franken zur Folge. Dieser wäre noch deutlich höher ausgefallen, wenn der Vorstand nicht bei anderen Aufgaben und Massnahmen Einsparungen vorgenommen hätte.

Beschluss: Die Mitgliederversammlung genehmigt einstimmig das Tätigkeitsprogramm und Budget 2017.

8. Nachkredit Gesamtmobilitätskonzept Zustand Ostast

Max Wolf erläutert die Vorlage: Der Vorstand anerkennt die Notwendigkeit und Dringlichkeit der vorgeschlagenen Sofortmassnahmen und beantragt der Mitgliederversammlung einen Nachkredit von 25'000 Franken (Anteil s.b/b).

Diskussion: Keine

Beschluss: Die Mitgliederversammlung genehmigt einstimmig einen Nachkredit von 25'000 Franken (Anteil s.b/b) zu Lasten der Rechnung 2016.

9. Wahlen Vorstand / Präsidium

Andreas Fiechter hat seinen Rücktritt als Gemeindepräsident von Ligerz und Vorstandsmitglied per Ende Jahr bekannt gegeben. Max Wolf würdigt sein Engagement im Vorstand und als Präsident der Konferenz Linkes Bielerseeufer und dankt ihm für die gute Zusammenarbeit. Er wünscht Andreas Fiechter für die Zukunft alles Gute und überreicht ihm ein Geschenk.

Wiederwahlen Vorstand

Die Statuten sehen für Vorstandsmitglieder eine vierjährige Amtsperiode vor. Der Vorstand beantragt der Mitgliederversammlung die Wiederwahl von Christine Jakob (Rapperswil), Brigitte Walther (Tschugg) und Jürg Räber (Orpund).

Wahl: Christine Jakob, Brigitte Walther und Jürg Räber werden mit Akklamation für eine weitere vierjährige Amtsperiode gewählt.

Verlängerung Präsidium von Max Wolf bis Ende 2017

Christine Jakob (Vize-Präsidentin) erläutert den Antrag des Vorstands: Die Statuten sehen für das Präsidium eine zweijährige Amtsperiode vor. Turnusgemäss steht das nächste Präsidium dem Teilraum Lyss/Aarberg zu. Da kein Vorstandsmitglied das Präsidium für 2017 übernehmen wollte, stellt sich Max Wolf für ein weiteres Jahr zur Verfügung.

Wahl: Max Wolf wird mit Akklamation als Präsident bis Ende 2017 gewählt.

10. Orientierung über aktuelle Projekte

Mietkosten für Sozialhilfebeziehende (Sandra Hess): Ziel dieses Projekts ist es, in der ganzen Region eine gemeinsame Grundlage für die Berechnung von Mietzinslimiten für Sozialhilfebeziehende zu schaffen. Es wurden Empfehlungen in Form eines Leitfadens erarbeitet und den Sozialbehörden und Sozialdiensten zur Konsultation zugestellt. Der Leitfaden ist nicht verbindlich, soll aber zu einer einheitlichen und koordinierten Festlegung der Mietzinslimiten beitragen. Der Leitfaden soll nach Auswertung der Konsultation ca. Ende April 2017 zur Verfügung stehen.

Regionale Fachstelle Arbeitsintegration (Sandra Hess): Die Mitgliederversammlung hat vor fünf Jahren beschlossen, die Bildung einer regionalen Fachstelle Arbeitsintegration zu prüfen. Nach längeren Abklärungen liegt ein konkreter Umsetzungsvorschlag vor. Dieser sieht vor, dass die Stadt Biel die Fachstelle für die ganze Region führt. Die Sozialbehörden und Sozialdienste sind aufgefordert, bis Ende Februar 2017 zu entscheiden, ob sie sich ab 2018 der regionalen Fachstelle Arbeitsintegration anschliessen wollen.

Ferien im Gemüsegarten Seeland (Thomas Berz): Die Machbarkeitsstudie von s.b/b wurde 2014 abgeschlossen, seither laufen langwierige und schwierige Diskussionen mit den beteiligten kantonalen Ämtern. Unter dem Lead der Volkswirtschaftsdirektion wurde der Prozess kantonsintern vor einem Jahr neu aufgegleist. Bis Ende Jahr sollen die offenen Fragen soweit geklärt sein, dass anfang 2017 ein Grundsatzentscheid über die Weiterführung oder Beendigung des Projekts gefällt werden kann.

Pont de l'Avenir (Thomas Berz): Die Gemeinden Erlach und Le Landeron und s.b/b verfolgen schon seit längerem das Ziel, eine Fussgänger- und Velobrücke über den Zihlkanal zwischen St. Johannsen und Le Landeron zu errichten. Aus kantonalen Sicht (Tiefbauamt, Massnahmenzentrum St. Johannsen, Naturschutz) stehen dem Vorhaben keine grundsätzlichen Hindernisse entgegen. Einzig die Standortgemeinde Gals hat prinzipielle Vorbehalte angemeldet. Im November wurde eine interkantonale Steuerungsgruppe eingesetzt, die bis in einem halben Jahr die Machbarkeitsstudie abschliessen will.

11. Verschiedenes

Max Wolf informiert, dass der Vorstand aus Kostengründen prüft, die Unterlagen für die Mitgliederversammlung künftig nur noch elektronisch zuzustellen.

Zweiter Teil:

Fabian Engel (Präsident der Sektion Biel-Seeland des Handels- und Industrievereins des Kantons) stellt die Anliegen und Ziele des HIV vor und erläutert die aktuellen Herausforderungen für die Unternehmen in der Region.

Max Wolf dankt dem Referenten für die interessanten Ausführungen und überreicht ihm ein Geschenk. Er bedankt sich bei der Stadt Nidau für das Gastrecht und den offerierten Apéro und schliesst die Versammlung um 20.45 Uhr.

Das Protokoll wird voraussichtlich am 8. Juni 2017 genehmigt.

Biel, 21. Dezember 2016

Der Präsident:
Max Wolf

Der Protokollführer:
Florian Schuppli

Compte annuel 2016

1 Résultat global

Le compte annuel 2016 se solde par un excédent de charges de 34'165 fr. 80., alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 11'300 fr. Le résultat est dû aux plusieurs crédits additionnels que l'Assemblée de membres et/ou le Comité ont approuvé au cours de l'année sous revue. Les commentaires ci-après font référence à chaque crédit additionnel.

Fin 2016, la fortune de l'Association atteint 182'991 fr. 18

2 Commentaires sur les divers postes du compte annuel

Les commentaires concernent uniquement les écarts essentiels par rapport au budget.

0 Tâches générales / Organisation

010.300 Direction/NPR

030.300 Charges accessoires: les charges dépendent du volume des affaires courantes (demandes, clarifications, prises de position, etc.) ainsi que du nombre de séances et d'événements et sont légèrement supérieures au budget.

020.300 Indemnisation du Comité directeur: les charges légèrement plus élevées par rapport au budget résultent des séances supplémentaires des organes des projets.

040.300 Traductions: les charges plus élevées d'environ 8'000 fr. s'expliquent par le fait que la traduction du Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland est comptabilisée sous ce poste. Le Canton prend en charge 75% des frais de traduction.

1 Tâches et projets suprarégionaux

110.301 Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération: l'intégration du «Concept global de mobilité, état de la branche Est» ainsi que des concepts «Itinéraire cycliste Schlössli-Douanne» et «Itinéraire cycliste Büren-Leuzigen-Soleure» dans le Plan directeur/CRTU a eu comme conséquence une charge supplémentaire de 15'000 fr. (montant brut). Le Comité a approuvé le crédit additionnel pour la part s.b/b (25% : 3'750 fr.) le 26.10.16. Les autres frais sont à la charge du Canton.

110.302 Mise en œuvre du Plan directeur / Coordination «Paysage»: /CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération: la charge plus élevée d'environ 13'000 fr. est, d'une part, le résultat des travaux préparatoires de l'organe de coordination «Nature + Paysage» comptabilisés sous ce poste. Cette charge (15'621 fr.) est financée par le financement spécial pour les tâches régionales (pos. 190.420). D'autre part, les travaux supplémentaires pour la gestion des zones de travail que le Canton a mandatés et financés (pos. 190.400.01) ont occasionné un montant de 8'480 fr.

- 110.303 Service spécialisé régional de l'insertion professionnelle: ces charges ne figurent pas au budget, car elles sont financées par le financement spécial pour les tâches régionales (pos. 190.420) ainsi que par les contributions cantonales (pos. 190.400.07) et n'ont donc aucune répercussion sur le compte annuel. Les charges n'excèdent pas le cadre du crédit de projet approuvé. Le projet s'est achevé en 2016.
- 130.300 Clarifications/Projets: les charges dépendent du volume des affaires courantes et étaient d'environ 10'000 fr. inférieures aux prévisions budgétaires.
- 140.301 NRP / Lancement de projets: le montant est inférieur d'environ 26'000 fr. au budget, car les charges pour le lancement et l'accompagnement de nouveaux projets ont été moins élevées que prévu.
- 140.304 NRP / T5 Vacances au potager
- 140.305 NRP / T3 Pont de l'Avenir: ces projets ne figurent pas au budget. Le financement a lieu par le biais des subventions fédérales et cantonales (pos. 190.400.06 et 08), communales (190.410) ainsi que par le financement spécial en faveur de tâches régionales (pos. 190.420) et n'a donc aucune répercussion sur le compte annuel. Les charges n'excèdent pas le cadre des crédits de projet approuvés.
- 140.306 Pool de mesures de remplacement et de compensation écologiques régional: le projet ne figure pas au budget. Il est financé par le biais de subventions cantonales (pos. 190.400.09) et du financement spécial en faveur de tâches régionales (pos. 190.420) et n'a donc aucune répercussion sur le compte annuel. Les charges n'excèdent pas le cadre du crédit de projet approuvé. Les travaux (phase de mise sur pied) se sont achevés en 2016.

2 Tâches et projets semi-régionaux

- 210.301 Concept global de mobilité, branche Est de l'A5: les charges plus élevées sont dues aux travaux induits pour le «Programme de mise en œuvre des mesures d'urgence». L'Assemblée des membres a approuvé un crédit additionnel de 50'000 fr. le 07.12.2016 (part s.b/b: 25'000 fr.). Les autres frais sont à la charge du Canton et des communes de l'agglomération.
- 210.310 Gestion de la mobilité dans l'agglomération biennoise: le projet ne figure pas au budget. Il est financé dans son intégralité par les communes participantes et d'autres contributions (pos. 210.410) et n'a donc aucune répercussion sur le compte annuel. Les moyens non utilisés sont attribués au financement spécial de la gestion de la mobilité (pos. 2280.05 du bilan).
- 220.330 Lyss/Aarberg: par manque d'activités, le montant budgété n'a pas été sollicité.
- 230.300 Anet/Cerlier: les charges dépendent du volume des affaires courantes et étaient d'environ 3'500 fr. moins élevées que prévu.
- 230.301 Planification agricole du Seeland occidental: les 24'000 fr. correspondent à La contribution de s.b/b au projet «Cartographie des sols, Grand Marais».

L'affaire n'a été prête pour le vote qu'au cours de l'année. L'Assemblée des membres a approuvé le crédit additionnel le 08.06.16.

- 250.301 Concept itinéraire cycliste Douanne-Schlössli: en raison de la procédure de participation supplémentaire effectuée, une partie des travaux a été reportée de l'exercice précédent sur 2016. Le Comité a approuvé un crédit additionnel de 12'000 fr. pour la procédure de participation le 26.04.16 (part s.b/b: 3'600 fr.). Les frais sont cofinancés à 40% par l'OFROU (pos. 290.410.01) et à 30% par le Canton (pos. 290.400.08). Le projet a été achevé en 2016.
- 250.302 Plan directeur «Réaffectation du tracé CFF»: les charges sont supérieures aux prévisions budgétaires, car certains travaux ont été anticipés. Elles n'excèdent toutefois pas le cadre du crédit de projet approuvé. Les frais sont cofinancés par les CFF (50%, pos. 290.410.02), le Canton (25%, pos. 290.400.07) et les communes (12,5%, pos. 290410.02).

3 Groupes de travail et conférences

- 310.301 Dépenses « Déchets ménagers »: ces charges ne figurent pas au budget, car elles sont financées dans leur intégralité par les communes participantes (resp. en 2016 par un prélèvement sur le financement spécial «Déchets ménagers », pos. 310.430) et n'ont donc aucune répercussion sur le compte annuel.
- 320.300 Conférence EDT: les charges plus élevées sont dues à la procédure lancée en 2016 pour des adaptations du Plan directeur Büttenberg et Beichfeld (Walperswil). Le Comité a approuvé un crédit additionnel pour la part s.b/b (40% : 6'000 fr.) le 19.09.16. Les frais sont cofinancés par IG STED (50%) et Repla Granges-Büren (10%) (pos. 320.410).

5 Conseils en énergie

- 510.300 Honoraire du conseiller en énergie: l'honoraire et la TVA (pos. 510.301) sont regroupés dans le compte annuel.
- 510.303 Prestations supplémentaires: elles ne figurent pas au budget, car elles sont facturées à la clientèle. Les recettes (pos. 510.420) dépassent les charges d'environ 27'400 fr.

3 Financement spécial en faveur de tâches régionales

Le quorum requis ayant été atteint (quote-part de communes et d'habitants), le financement spécial en faveur de tâches régionales a pu voir le jour en 2008. Les communes l'ayant approuvé ont versé un montant total de 1'007'448 fr. En plus des dispositions statutaires, le Comité a adopté des directives quant à l'utilisation du financement spécial en date du 21 avril 2008.

Des prélèvements de 544'000 fr. ont été décidés jusqu'à fin 2016, mais aucun prélèvement n'a été effectué durant l'exercice. Étant donné que divers projets n'ont pas encore été achevés, une seule partie des montants a été versée. Au 31.12.2016, le solde était de 520'061 fr. 25.

La liste suivante contient les prélèvements décidés jusqu'à fin 2016.

Aperçu des subventions décidées

Projet	Montant	Décision	Date
Lobbying CFF - Tunnel de Gléresse	20'000	Comité	27.05.2008
Projet RegioGIS Seeland	30'000	Comité	27.05.2008
Projet NPR «Développement des offres touristiques»	26'000	Assemblée des membres	02.06.2009
Projet NPR «Soins intégrés du paysage»	53'000	Assemblée des membres	02.06.2009
Fête fédérale de gymnastique 2013 (Ipsach)	20'000	Comité	20.08.2009
Fête fédérale de gymnastique 2013, remboursement	-20'000		2009
Projet Innotour Société de navigation du lac de Biemme	10'000	Comité	10.03.2010
Projet NPR «Choix professionnel intégré» (concept)	2'000	Comité	03.02.2011
Année Rousseau 2012	20'000	Comité	22.11.2011
Buste d'Ulrich Ochsenbein, conseiller fédéral	5'000	Comité	22.11.2011
Projet «Service régional spécialisé de l'insertion professionnelle»	50'000	Assemblée des membres	13.12.2011
Projet NPR «Choix professionnel intégré» (réalisation)	7'000	Comité	20.12.2011
Lobbying Campus Biel/Bienne (CEBS)	20'000	Comité	07.02.2012
Radio Canal3, subvention transitoire	20'000	Comité	13.03.2012
Événements parallèles	7'000	Comité	22.05.2012
Projet NPR «Vacances au potager Seeland»	50'000	Assemblée des membres	26.06.2012
Phase d'essai «Comité spécialisé pour les questions scolaires Seeland»	20'000	Comité	03.07.2012
Projet NPR «work&home»	7'000	Comité	16.08.2012
Projet NPR «Plateforme solaire Seeland»	30'000	Comité	23.10.2012
Sentier des poissons du lac de Biemme	10'000	Comité	23.10.2012
Projet NPR «Pont de l'Avenir»	5'000	Comité	18.12.2012
Pool de mesures de remplacement régional (concept)	30'000	Comité	12.03.2013
Festival du Film Français d'Hélie	7'000	Comité	23.05.2013
Pool de mesures de remplacement régional (en complément à la décision du Comité)	12'000	Assemblée des membres	03.12.2013
Fête du jubilé CRT	3'000	Comité	05.02.2014
École commerciale de la culture et de sport BFB*	10'000	Comité	24.09.2014
Projet «explore-it» (CEBS)	10'000	Comité	24.09.2014
Pool de mesures de remplacement régional (phase initiale)	20'000	Comité	22.04.2015
Fête du jubilé s.b/b	15'000	Comité	22.04.2015
Cadastre de potentiel solaire	30'000	Comité	22.04.2015
Numérisation des journaux Seeland/Jura bernois	15'000	Comité	16.12.2015
Total	544'000		

Compte de fonctionnement

01.01.2016 - 31.12.2016

Compte	Appellation	Compte 2016		Budget 2016		Compte 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Tâches générales / Organisation	333'716.05	95'693.50	313'000.00	87'500.00	347'101.70	105'604.30
010.300	Conduite des affaires / NPR	246'137.15		240'000.00		250'143.50	
020.300	Indemnisation des organes	43'694.90		40'000.00		40'745.95	
030.300	Frais secondaires	17'775.05		15'000.00		13'515.75	
040.300	Traductions	18'129.60		10'000.00		32'204.90	
040.400	Subvention cantonale pour traductions		15'693.50		7'500.00		24'153.70
050.300	Divers	7'979.35		8'000.00		10'491.60	
090.400	Subventions cantonales		80'000.00		80'000.00		80'000.00
090.410	Recettes divers		0.00		0.00		1'450.60
1	Tâches et projets pour toute la région	409'805.60	271'133.55	324'000.00	144'000.00	385'496.66	343'192.35
110.300	Instrument de conduite	18'973.80		20'000.00		0.00	
110.301	Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland	46'821.90		32'000.00		98'964.10	
110.302	Mise en œuvre CRTU / paysage	53'157.50		40'000.00		45'767.70	
110.303	Service spécialisé régionale pour l'insertion professionnelle	3'762.45		0.00		1'304.30	
110.306	Projet Pratique des loyers pour l'aide sociale	50'447.00		50'000.00		0.00	
130.300	Réserve pour projets / clarifications	25'004.65		35'000.00		74'211.61	
140.301	NPR lancement des projets	94'408.90		120'000.00		63'492.15	
140.304	NPR T5 (Village de vacances)	41'544.10		0.00		29'458.90	
140.305	NPR T3 (Pont de l'Avenir)	30'868.95		0.00		1'588.25	
140.306	Pool de mesures de remplacement	17'816.35		0.00		31'360.15	
150.300	RégioGIS Seeland	27'000.00		27'000.00		34'584.00	
160.300	Conférence régionale BBSJB	0.00		0.00		4'765.50	
190.400	Subventions cantonales:				144'000.00		0.00
190.400.01	Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland		35'116.45		0.00		86'240.45
190.400.02	NPR lancement des projets		75'475.55		0.00		47'619.10
190.400.01	Mise en œuvre CRTU / paysage		22'440.05		0.00		86'240.45
190.400.05	RégioGIS Seeland		3'265.00		0.00		1'800.00
190.400.06	NPR T5 (Village de vacances)		34'606.25		0.00		24'539.25
190.400.07	Service spécialisé régionale pour l'insertion professionnelle		1'928.55		0.00		652.15
190.400.08	NPR T3 (Pont de l'Avenir)		23'738.20		0.00		1'221.35
190.400.09	Pool de mesures de remplacement		8'908.20		0.00		30'994.10
190.400.10	Projet Pratique des loyers pour l'aide sociale		25'223.50		0.00		30'994.10
190.410	Subventions communales / tiers		4'753.85		0.00		244.60
190.420	Subventions financement spécial		35'677.95		0.00		32'646.80
2	Tâches et projets semi-régionaux	499'237.24	375'293.24	328'000.00	250'000.00	178'014.15	237'788.50
210.300	Agglomération biennoise	85'186.55		85'000.00		68'104.20	
210.301	Concept global de mobilité, branche Est	114'849.85		80'000.00		0.00	
210.310	Gestion mobilité agglomération biennoise	69'471.85		0.00		22'235.60	
210.311	Attrib. au financement spécial Gestion mobilité	83'028.59		0.00		0.00	
210.410	Subventions communales Gestion mobilité		152'500.44		0.00		22'235.60
220.300	Lyss/Aarberg	0.00		10'000.00		0.00	
220.301	Projets de mise en réseaux OQE Aarberg, Worben, Brüttelen	0.00		0.00		3'843.80	
230.300	Anet/Cerlier	9'341.95		13'000.00		1'000.00	
230.301	Planification agricole Seeland ouest	24'000.00		0.00		8'526.60	
240.300	Rive gauche du lac de Bienne	7'961.95		10'000.00		18'323.70	
240.301	Concept d'itinéraire cyclable Twann-Schlössli	15'700.60		0.00		55'980.25	
240.302	Plan directeur Réutilisation du tracé CFF	83'748.35		70'000.00		0.00	
250.301	Corridor cycliste Büren-Leuzigen-Soleure	5'947.55		60'000.00		0.00	
290.400	Subventions cantonales:				174'250.00		0.00
290.400.01	Agglomération biennoise		47'021.20		0.00		51'078.15
290.400.02	Planification agricole Seeland ouest		0.00		0.00		8'526.60
290.400.03	Projets de mise en réseaux OQE Aarberg, Worben, Brüttelen		0.00		0.00		2'238.80
290.400.04	Rive gauche du lac de Bienne		3'981.00		0.00		25'955.95
290.400.05	Concept global de mobilité, branche Est		57'424.95		0.00		25'955.95
290.400.06	Anet/Cerlier		4'171.00		0.00		25'955.95
290.400.07	Plan directeur Réutilisation du tracé CFF		20'937.10		0.00		25'955.95
290.400.08	Concept d'itinéraire cycl. Douanne-Schlössli		4'710.15		0.00		25'955.95

Compte de fonctionnement
01.01.2016 - 31.12.2016

Compte	Appellation	Compte 2016		Budget 2016		Compte 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
290.410	Subventions communales / tiers:		0.00		75'750.00		22'392.10
290.410.01	Concept d'itinéraire cycl. Douanne-Schlössli		6'280.25		0.00		0.00
290.410.02	Plan directeur Réutilisation du tracé CFF		52'342.70		0.00		0.00
290.410.03	Concept global de mobilité, branche Est		25'924.45		0.00		0.00
290.410.06	Projets de mise en réseaux OQE Aarberg, Worben, Brüttelen		0.00		0.00		1'537.50
3	Groupes de travail et conférence EDT	38'347.55	24'349.25	20'000.00	12'000.00	20'744.40	13'789.55
310.300	Indemnisation déchet ménagers	0.00		0.00		0.00	
310.301	Charges déchet ménagers	3'351.80		0.00		3'357.30	
310.330	Attribution au financement spécial déchet ménagers	0.00		0.00		0.00	
310.410	Subventions communales déchet ménagers		0.00	0.00			0.00
310.430	Prélèvement sur financement spécial déchet ménagers		3'351.80		0.00		3357.30
320.300	Conférence EDT	34'995.75		20'000.00		17'387.10	
320.400	Subventions cantonales		0.00		0.00		0.00
320.410	Subventions EDT		20'997.45		12'000.00		10'432.25
4	Mandats de prestations	310'000.00	0.00	310'000.00	0.00	314'000.00	0.00
410.300	Chambre économique Bienne-Seeland	155'000.00		155'000.00		155'000.00	
420.300	Tourisme Bienne-Seeland	155'000.00		155'000.00		155'000.00	
430.300	Réserve	0.00		0.00		4'000.00	
5	Conseils en énergie	270'618.60	270'618.60	183'900.00	183'900.00	257'353.20	257'353.20
510.300	Honoraires du conseiller en énergie	180'900.00		168'000.00		180'900.00	
510.301	TVA Conseiller en énergie	0.00		13'400.00		0.00	
510.302	Tenue des comptes	2'721.60		2'500.00		2'041.20	
510.303	Conseiller en énergie prestations supplément.	86'697.00		0.00		74'412.00	
510.309	Divers de conseil en énergie	300.00		0.00		0.00	
510.330	Attribution au financement spécial	0.00		0.00		0.00	
510.400	Subventions cantonales		114'798.80		112'400.00		113'512.40
510.410	Cotisations de membres		30'772.20		31'000.00		32'949.60
510.420	Recettes des conseils en énergie		114'095.00		25'000.00		100'105.00
510.430	Prélèvement sur financement spécial		10'952.60		15'500.00		10'786.20
510.440	Recettes diverses		0.00		0.00		0.00
6	Conférence culturelle régionale	0.00	0.00	0.00	0.00	1'435'963.60	1'435'963.60
610.300	Subventions versées	0.00		0.00		1'416'303.00	
610.302	Tenue des comptes	0.00		0.00		963.90	
610.303	Syndicat de communes «Culture»	0.00		0.00		6'881.70	
610.310	Coûts de transformations TOBS	0.00		0.00		11'815.00	
610.330	Attribution au financement spécial	0.00		0.00		0.00	
610.410	Subventions		0.00		0.00		1'416'303.00
610.420	Cotisations de membres		0.00		0.00		1'720.00
610.430	Prélèvement sur financement spécial		0.00		0.00		17'940.60
9	Finances	0.00	790'471.10	700.00	790'900.00	0.00	473'972.50
900.310	Intérêts financement spécial	0.00		700.00		0.00	
900.400	Cotisations des membres		790'165.40		790'000.00		473'624.00
900.410	Intérêts bancaires		305.70		900.00		348.50
Total I		1'861'725.04	1'827'559.24	1'479'600.00	1'468'300.00	2'938'673.71	2'867'664.00
Excédent de dépenses			34'165.80		11'300.00		292'038.06
Excédent de recettes							
Total II		1'861'725.04	1'861'725.04	1'479'600.00	1'479'600.00	2'938'673.71	3'159'702.06

Bilan**au 31.12.2016**

Compte		01.01.2016	31.12.2016	Changement	
		Actifs	Actifs	Croissance	Débit
1	ACTIFS	1'361'383.57	1'335'823.22		25'560.35
10	Actif circulant	1'361'383.57	1'335'823.22		25'560.35
100	Liquidités	1'180'027.67	883'053.47		296'974.20
1001	BCBE 16 929.4157.47	562'396.82	265'212.37		297'184.45
1002	BCBE 42 4.221.153.68	0.00	0.00	0.00	
1004	BCBE 41 8.255.885.63	111'479.40	111'531.15	51.75	
1005	Raiffeisen 39493.44	0.00	0.00	0.00	
1007	BCBE 41 8.267.017.90	506'151.45	506'309.95	158.50	
101	Avoir	39'574.20	156'444.95	116'882.60	
1015.01	Débiteurs impôt anticipé	99.35	87.50		11.85
1015.02	Autres débiteurs	36'652.35	149'052.45	112'400.10	
1015.03	Débiteurs Déchèts	0.00	0.00	0.00	
1015.04	Débiteurs Conseils en énergie	2'822.50	7'305.00	4'482.50	
120	Actifs transitoires	141'781.70	296'324.80	154'543.10	
1200	Actifs transitoires subventions	141'781.70	296'324.80	154'543.10	
1201	Actifs transitoires généraux	0.00	0.00	0.00	
2	PASSIFS	1'361'383.57	1'335'823.22		25'560.35
20	Capitaux de tiers à court terme	381'181.99	375'416.75		5'765.24
200	Engagements courants	308'549.55	344'369.75	35'820.20	
2000	Créanciers	273'701.75	299'418.40	25'716.65	
2002	Subventions	34'847.80	43'751.35	8'903.55	
2005	Subventions redistribuées	0.00	1'200.00	1'200.00	
201	Passifs transitoires	72'632.44	31'047.00		41'585.44
2001	Passifs transitoires	72'632.44	31'047.00		41'585.44
22	Capitaux de tiers à long terme	763'044.60	777'415.29	14'370.69	
228	Financements spéciaux	763'044.60	777'415.29	14'370.69	
2280.01	Déchets ménagers	11'653.65	8'301.85		3'351.80
2280.02	Conseils en énergie	102'565.15	91'612.55		10'952.60
2280.04	Financement spécial tâches régionales	555'739.20	520'061.25		35'677.95
2280.04	Gestion mobilité	0.00	83'028.59	83'028.59	
2280.11	Subventions beco NPR	93'086.60	74'411.05		18'675.55
23	Fortune nette	217'156.98	182'991.18		34'165.80
239	Fortune nette	217'156.98	182'991.18		34'165.80
2390	Fortune de l'association	217'156.98	182'991.18		34'165.80
Saldo		0.00	0.00		



An die Mitgliederversammlung des
Vereins seeland.biel/bienne

Bericht der Revisionsstelle über das Ergebnis der Prüfung der Jahresrechnung 2016

Auftragsgemäss haben wir die Jahresrechnung des Vereins seeland.biel/bienne, bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang, für das am 31.12.2016 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Die Jahresrechnung schliesst bei Aktiven und Passiven von Fr. 1'335'823.22 mit einem dem Vereinsvermögen belasteten Aufwandüberschuss von Fr. 34'165.80 ab.

Der Vorstand ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Vorstand für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie für die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die beruflichen Verhaltensanforderungen einzuhalten und die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Existenz und Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31.12.2016 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz.

Urtenen-Schönbühl, 19. Mai 2017

ROD

Treuhandgesellschaft des
Schweizerischen Gemeindeverbandes AG



Gerhard Schmie
Mandatsleiter
zugel. Revisionsexperte



Heinz Eggimann

Rapport annuel 2016

Sommaire

1	Préface	3
2	Assemblée des membres	4
3	Comité	5
4	Conférence «Social et santé»	7
5	Conférence «Économie et tourisme»	8
6	Conférence «Aménagement du territoire et paysages»	9
7	Conférence Approvisionnement et élimination	10
8	Conférence Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT)	11
9	Conférence «Formation»	12
10	Conférence «Agglomération biennoise»	12
11	Conférence «Rive gauche du lac de Bienna»	14
12	Conférence «Lyss/Aarberg»	15
13	Conférence «Anet/Cerlier»	15
14	Groupe d'accompagnement parlementaire	16
15	Communication et relations publiques	16
16	Secrétariat	16

Appendice 1 Composition du Comité et des conférences 2016

Appendice 2 Représentation de l'Association s.b/b dans des organisations et organes

Appendice 3 Rapport annuel 2016 du «Service de conseils en énergie du Seeland»

1 Préface

Tout d'abord, je souhaiterais une nouvelle fois rappeler le but et la mission de l'Association seeland.biel/bienne:

- Renforcer la région et ses communes en tant qu'espace vital et économique
- Approfondir la coopération dans l'accomplissement des tâches publiques
- Unir les forces politiques dans l'intérêt de la région
- Encourager la collaboration interrégionale
- Soutenir financièrement la Chambre économique et Tourisme Bienne-Seeland

Je constate toujours de nouveau que nombre de conseillers communaux et conseillères communales dans le Seeland ne savent pas vraiment ce que nous faisons. Peut-être est-ce dû au manque de diffusion interne des communications du Comité, ou bien encore tout simplement à un manque de temps pour se soucier encore du reste du Seeland en dehors de sa propre commune. Par ailleurs, il existe encore quelques communes critiques qui remettent en cause en permanence le sens même de notre association, mais qui dans certains cas, pensent quand même que nous devrions et pourrions résoudre leurs problèmes, ou tout au moins leur fournir des moyens financiers. Cependant, il nous incombe de défendre les intérêts du Seeland dans son ensemble, et non ceux de communes en particulier.

Qu'avons-nous atteint l'année passée ?

La Conférence «Social et santé» a élaboré des lignes directrices pour une pratique coordonnée de plafonnement des loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale» qui seront encore remises cette année aux services sociaux. Elles ne revêtent pas un caractère obligatoire, mais constituent un bon instrument d'aide. Le Plan directeur/CRTU, qui occupe et concerne toutes les communes, a pu être adopté en décembre par l'Assemblée des membres. La Conférence «Agglomération biennoise» a traité d'un concept global de mobilité pour affronter les futurs problèmes de transport dans l'agglomération à l'ouverture de la branche Est du contournement autoroutier de Bienne, qui constitue également un sujet pour l'ensemble de la région. La Conférence «Aménagement du territoire et paysages» a créé ledit pool régional de mesures de remplacement. L'Assemblée des membres a octroyé une subvention de 120'000 fr. en faveur du projet «Cartographie des sols du Grand-Marais». En collaboration avec les écoles professionnelles et la Chambre économique, la Conférence «Formation» s'est engagée avec de premiers succès en vue de renforcer la formation professionnelle dans le Seeland. Le site de formation de Bienne a été renforcé avec des classes supplémentaires pour des polymécaniciens et polymécaniciennes ainsi que pour des dessinateurs-constructeurs industriels et dessinatrices-constructrices industrielles. De plus, la fermeture de la filière biennoise de formation de mécaniciens et mécaniciennes en maintenance d'automobiles a pu être évitée.

Je sais que pour une majorité de la population, cela n'est pas très spectaculaire. Cependant, de tels succès sont importants et indispensables pour notre région et son avenir. Comme on le voit donc, nous ne pouvons pas tout atteindre ensemble, mais déjà beaucoup.

Max Wolf, président

2 Assemblée des membres

Assemblée des membres du 8 juin 2016 à Gléresse

Le 8 juin, l'Assemblée des membres a approuvé le rapport annuel et le compte annuel 2015 qui s'est clôturé avec un excédent de charges de quelque 290'000 fr. dû à un remboursement unique de la fortune de l'Association aux communes membres. Les communes membres ont décidé l'introduction dudit Pool régional de mesures de remplacement et de compensation écologique (PRMR) et de l'Organe de coordination «Nature + paysage» pour une phase expérimentale jusqu'à fin 2018. En outre, elles ont approuvé une subvention de 120'000 fr. en faveur de la «Cartographie des sols du Grand-Marais». Dans la deuxième partie, Oliver von Allmen s'est présenté en tant que directeur de Tourisme Bienne-Seeland depuis février 2016. Par ailleurs, l'Assemblée a été informée de première main sur le projet du Tunnel CFF de Gléresse et le projet de rénovation de la Coupole à Bienne.

Assemblée des membres du 7 décembre 2016 à Nidau

Le 8 décembre, l'Assemblée des membres a adopté deux affaires prometteuses d'avenir: le Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération avec le Projet d'agglomération Bienne/Lyss intégré ainsi que le programme pluriannuel 2017–2020. En outre, l'Assemblée a décidé deux modifications des statuts: une modification concernait la modification mineure de plans directeurs régionaux, l'autre l'augmentation des représentations des communes dans l'organe de direction de la Conférence «Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT)». Les communes membres ont approuvé le budget 2017, qui prévoit un excédent de charges de 68'500 fr. dû aux nombreux projets. En outre, l'Assemblée a décidé un crédit additionnel de 50'000 fr. pour le Concept global de mobilité, état de la branche Est. Avec un grand remerciement et des applaudissements, le membre du Comité de longue date Andreas Fiechter (Gléresse) a fait ses adieux. Christine Jakob (Rapperswil), Brigitte Walther (Tschugg) et Jürg Räber (Orpond) ont été confirmés pour un mandat supplémentaire au sein du Comité. Dans la deuxième partie, Fabian Engel, président de l'UCI Bienne-Seeland, a fourni un aperçu de la situation économique et des défis pour les entreprises de la région.

Pool régional de mesures de remplacement et coordination «Nature + paysage»

Après plusieurs années de travaux préparatoires, l'Assemblée des membres a approuvé le 8 juin l'introduction du Pool régional de mesures de remplacement et de compensation écologique (PRMR) et de l'Organe de coordination «Nature + paysage» pour une phase expérimentale jusqu'à fin 2018. Le Pool de mesures de remplacement fait office d'inter-médiaire entre les responsables de grands projets de construction, qui doivent réaliser les mesures de remplacement, et les responsables de projets de valorisation écologique. L'Organe de coordination «Nature + paysage» gère le Pool de mesures de remplacement et sert de service professionnel régional et de plaque tournante pour le réseautage des acteurs et la coordination de projets dans le domaine de la nature et du paysage.

Contribution à la «Cartographie des sols du Grand-Marais»

Le 8 juin, l'Assemblée des membres a octroyé une subvention de 120'000 fr. en faveur du projet «Cartographie des sols du Grand-Marais». La cartographie des sols permet de clarifier sur quels sols de marais une exploitation agricole intensive (culture maraîchère) est encore possible à l'avenir et où la fertilité des sols peut être encore améliorée durablement par des mesures ciblées. Elle constitue ainsi une base décisionnelle importante pour l'amélioration foncière et les investissements dans les infrastructures

agricoles. Elle fournit également des bases professionnelles pour la transmission et la reconnaissance de mesures de compensation lors du classement de terrains en zones à bâtir. Le projet comprend les sols de marais dans 13 communes du canton de Berne et six communes dans le canton de Fribourg. Il s'appuie sur la Planification agricole du Seeland occidental élaborée par l'Association s.b/b. Pro Agricultura Seeland est responsable du projet.

Oui au Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération

Un jalon a été l'adoption unanime du Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland (Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation) de 2^e génération par l'Assemblée des membres le 7 décembre. Désormais, la région dispose d'un instrument actualisé pour piloter le développement dans les domaines «Urbanisation», «Transports» et «Paysage». Le Plan directeur CRTU satisfait aux nouvelles consignes fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire. Par la même occasion, il a été tenu compte au mieux et de façon coordonnée des besoins des 61 communes de la région. Le projet d'agglomération Bienne/Lyss intégré dans le Plan directeur CRTU contient de nombreuses mesures permettant d'améliorer les infrastructures de transport dans l'agglomération. Il constitue la condition sine qua non au cofinancement des mesures par la Confédération, et revêt donc une grande importance pour la région.

Programme pluriannuel 2017–2020

Le 7 décembre, l'Assemblée des membres a adopté à l'unanimité l'Instrument de conduite actualisé avec le programme pluriannuel pour les années 2017–2020. Hormis les tâches et les projets courants, les nouveaux points forts suivants sont prévus pour les prochaines années:

- Mise en œuvre du concept global de mobilité, état de la branche Est
- Région solaire du Seeland
- Renforcement de la formation professionnelle dans la région seeland.biel/bienne
- Plan directeur éolien régional

3 Comité

Sous la conduite du président Max Wolf, le Comité s'est réuni 10 fois durant l'année sous revue. Les membres du Comité nouvellement élus Peter Gerber (Schüpfen) et Matthias Schumacher (Treiten) ont repris respectivement la présidence de la Conférence «Lyss/Aarberg» et de la Conférence «Aménagement du territoire et paysages». Christian Mathys (Walperswil) a repris la présidence de la Conférence «Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT)».

Le Comité s'est penché sur les propositions issues des conférences et la préparation des affaires à soumettre à l'Assemblée des membres. Il a défendu les intérêts de la région vers l'extérieur et assuré les contacts avec le Canton, les régions voisines et d'autres partenaires.

Les affaires importantes ont été la mise à jour de l'Instrument de conduite s.b/b (programme pluriannuel 2017–2020), l'achèvement des travaux relatifs au Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland et le dépôt de six projets NPR auprès du Canton. Par ailleurs, le Comité s'est occupé de la place de transit pour les gens du voyage à Montménil et a adopté les prises de position

sur diverses affaires cantonales. En outre, il a procédé à différentes élections de remplacement dans les organes de direction des conférences.

Malgré un programme très chargé, les séances du Comité ont également toujours été l'occasion d'échanger des informations et des opinions entre les maires des communes et les représentants et représentantes des régions voisines de Jura-Bienne et Granges-Büren. Les communes et les médias ont été informés sur les décisions essentielles à l'issue de chaque séance.

Collaboration avec les régions voisines

La collaboration avec le Jura bernois est garantie par la présence d'une représentante des communes (Virginie Heyer) et du secrétaire de l'Association régionale Jura-Bienne (André Rothenbühler) au sein du Comité. Le syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren» est représenté par le président (Konrad Schleiss) et un représentant des communes (Max Wolf) au sein du Comité. De plus, les directeurs des associations régionales «Repla Granges-Büren» et «Jura-Bienne» sont représentés dans différents organes de direction et groupes de travail. Le contact avec la région See/Lac (canton de Fribourg) est soigné dans le cadre d'une réunion périodique des délégations des deux comités.

Projet NPR «Vacances au potager du Seeland»

En collaboration avec les Auberges de Jeunesse Suisses, s.b/b vise la création d'un lieu de vacances sur le site Inforama à Anet. Durant l'année sous revue, l'accord avec les offices cantonaux concernés par le projet, notamment l'Office des immeubles et des constructions (OIC, en tant que propriétaire foncier) et l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN, en tant qu'exploitant de l'Inforama) a constitué un point central sous la conduite de la Direction cantonale de l'économie publique. L'objectif de clarifier la faisabilité du projet jusqu'à fin 2016 n'a pas pu être atteint. Les clarifications nécessitent plus de temps, et il ne faut pas compter avec un résultat avant le second semestre 2017.

Projet NPR «Pont de l'Avenir»

L'objectif du projet placé sous la responsabilité de s.b/b est de construire une passerelle pour piétons et cyclistes au-dessus du canal de la Thielle entre Cerlier et Le Landeron. Elle doit ainsi combler l'une des dernières lacunes dans le réseau de chemins autour du lac de Biemme et revêt une grande importance pour le tourisme. Après des contacts bilatéraux et des clarifications, un groupe de pilotage intercantonal a été constitué en 2016 avec des représentants des communes de Cerlier, Chules et Le Landeron, des régions ainsi que des cantons de Berne et Neuchâtel. L'objectif est d'achever l'étude de faisabilité jusqu'au second semestre 2017 et de décider quant à la poursuite du projet.

Géoportail régional GeoSeeland

Le site Internet www.geoseeland.ch est en ligne pour le public depuis 2009. Il permet un accès simple et gratuit aux géodonnées communales et régionales (entre autres, registres fonciers et plans de zones, réserves de terrains à bâtir, Plan directeur/CRTU Biemme-Seeland). L'offre est vivement utilisée, puisque quelque 10'000 connexions par mois ont été enregistrées. Le portail Geoseeland est exploité par les bureaux de géomètres du Seeland et cofinancé par l'Association s.b/b. Les prestations et le dédommagement sont réglés jusqu'en 2019 dans une convention de prestations.

Financement spécial en faveur de tâches régionales extraordinaires

Le financement spécial en faveur de tâches régionales extraordinaires a été créé en 2008 avec un capital initial de 1 million de fr. Ainsi, l'Association s.b/b est en mesure de soutenir de manière simple des projets au profit de la région ou de sous-régions qui ne trouvent pas leur place dans le budget ordinaire. En 2016, aucun prélèvement n'a été effectué en 2016.

4 Conférence «Social et santé»

L'organe de direction s'est réuni cinq fois sous la présidence de Sandra Hess. Les points forts ont été les projets en cours «Plafonnement coordonné des loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale» et «Service spécialisé régional de l'insertion professionnelle». Une séance d'information et un forum avec les autorités sociales et les services sociaux ont été organisés pour chacun d'eux. En plus, l'organe de direction s'est occupé de la clarification des besoins pour une planification régionale des besoins en matière de prévoyance vieillesse.

Projet «Pratique des loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale»

Le projet a été lancé en 2015 sur mandat des autorités sociales de la région. L'objectif est de développer une procédure pour la fixation coordonnée des plafonds de loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale au niveau régional. Le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) a été chargé du traitement professionnel. Des lignes directrices pour un plafonnement coordonné de loyers ont été élaborées en collaboration avec les autorités sociales et les services sociaux de la région ainsi que grâce au soutien financier de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). En novembre 2016, elles ont été soumises en consultation auprès des autorités sociales et des services sociaux communaux et régionaux. En s'appuyant sur les retours d'information, les lignes directrices doivent être adoptées en 2017 et la mise en œuvre lancée.

Projet «Service spécialisé régional de l'insertion professionnelle (FAI Seeland)»

Le projet de «Service spécialisé régional de l'insertion professionnelle» a été lancé en 2011 et pourra probablement être réalisé en 2018. Il doit être géré dans la commune-siège modèle par la Ville de Bienne. Sous la responsabilité du Département des affaires sociales de la Ville de Bienne, le concept pour le FAI Seeland a été élaboré et présenté aux autorités sociales et aux services sociaux. Suite à des retours d'information positifs, il reste en 2017 à conclure les contrats entre Bienne et les communes affiliées et à préparer l'introduction pour janvier 2018.

Contingent de places en EMS épuisé dans la région

En automne 2015, on a appris que l'Office cantonal des personnes âgées et handicapées (OPAH) n'approuverait plus de places de soins supplémentaires dans le Seeland, car le contingent cantonal était presque épuisé et que dans la région s.b/b, aucune couverture suffisante essentielle n'existe en comparaison avec le reste du canton. Ainsi, la mise en œuvre de la planification régionale de l'offre s.b/b de 2010 est provisoirement terminée.

Renoncement au contrat de prestations pour la prévoyance vieillesse régionale

Avec l'offre d'un contrat de prestations, l'Office cantonal des personnes âgées et handicapées (OPAH) veut soutenir les régions qui s'engagent pour la prévoyance vieillesse au niveau régional. L'organe de direction de la Conférence « Social et santé » a clarifié le besoin de prévoyance vieillesse régionale et, pour cela, réalisé un sondage écrit auprès des communes. Il s'est avéré qu'aucun besoin urgent d'agir n'existe en ce moment et donc aucune tâche claire pour l'Association s.b/b. Par conséquent, il est renoncé provisoirement à conclure un contrat de prestations avec l'OPAH.

5 Conférence «Économie et tourisme»

L'organe de direction s'est réuni cinq fois sous la présidence d'Andreas Hegg. Les points forts ont été le développement des projets NPR et la préparation du 1^{er} Forum du tourisme Biel/Bienne-Seeland. D'autres tâches étaient l'échange d'informations avec Tourisme Bienne-Seeland (TBS) et la Chambre économique Bienne-Seeland (CEBS), la représentation de s.b/b dans les organes de CEBS, TBS et Destination Jura Trois-Lacs ainsi que la révision de la Loi cantonale sur le développement du tourisme (LDT).

1^{er} Forum réussi du Tourisme Biel/Bienne-Seeland

Le 25 octobre 2016, l'Association s.b/b a invité, ensemble avec Tourisme Bienne-Seeland, au 1^{er} Forum du Tourisme Biel/Bienne-Seeland. Les sujets étaient les activités de s.b/b, Tourisme Bienne-Seeland et Jura & Trois-Lacs, un aperçu dans l'atelier actuel des projets NPR ainsi qu'un regard au-delà du bout de son nez sur les tendances à venir dans le tourisme ainsi que sur le positionnement sur le plan touristique à l'exemple de la région de Lenzerheide. Une centaine d'invités de la scène politique, de l'administration et du tourisme ont assisté aux exposés et à l'apéritif qui a suivi pour des échanges personnels. En raison de l'écho positif, le 2^e Forum du Tourisme aura lieu le 30 octobre 2017.

Nouvelle politique régionale NPR

Avec la nouvelle politique régionale NPR, la Confédération et les cantons soutiennent des projets visant à améliorer la compétitivité et la création de valeur ajoutée dans les régions hors des grandes agglomérations. Le programme de mise en œuvre du Canton de Berne ainsi que le programme d'encouragement régional Seeland de s.b/b servent de base. Les tâches de l'Association s.b/b sont d'informer, de conseiller et de soutenir les collectivités responsables de projets ainsi que de développer et d'évaluer des projets à l'attention du Canton. La Conférence «Économie et tourisme» est compétente pour le développement des projets et prépare les données du projet à fournir au Canton. Ensemble avec la Chambre économique Bienne-Seeland, l'Association s.b/b a réalisé lors de l'année sous revue un dépliant avec les informations les plus importantes concernant l'instrument d'encouragement NPR.

Projets NPR déposés auprès du Canton de Berne

Durant l'année sous revue, six projets ont été soumis au Canton (beco). Trois projets ont reçu un soutien de la Confédération et du Canton et sont en cours de réalisation.

Concernant deux projets, la décision sera prise en 2017. Le projet de «Halle de grimpe et de skate» à Bienne n'a pas pu être soutenu dans ce cadre.

Collectivité responsable	Projet	Coût total	Aide financière demandée	Aide financière à disposition
CEBS et Lycée technique Bienne	Stage à long terme pour les métiers techniques	265'000	212'000	200'000
Forum du bilinguisme	Baromètre du bilinguisme - Bilinguisme & économie	86'000	20'000	20'000
Benevol Biel/Bienne	Travail social communautaire dans le Seeland	223'000	129'000	100'000
Jura bernois Tourisme/ Tourisme Bienne-Seeland	Développement de produits 2017-2019	990'000	600'000	
BeachIn GmbH	Halle de sport sur sable, Anet	4'100'000	1'450'000 (prêt)	
GRIP S.A.	Halle de grimpe et de skate, Bienne	2'500'000	1'150'000 (prêt)	aucune

Projets NPR en préparation

Cinq projets en voie de développement ont été lancés en 2016:

- «Digital Roadmap»: soutien des PME en matière de digitalisation
- «Saunafloss»: construction et exploitation de saunas flottants sur le lac de Bienne
- «Wavepark Seeland»: étude de faisabilité pour une vague de surf dans le Seeland
- «Campus d'apprentissage»: étude de faisabilité d'un Campus pour apprentis et apprenties
- «Réinsertion de femmes (et d'hommes) au bénéfice d'une formation professionnelle»: modules ciblés de formation pour la réinsertion professionnelle et la sensibilisation des PME

6 Conférence «Aménagement du territoire et paysages»

L'organe de direction s'est réuni trois fois sous la présidence de Matthias Schumacher. Les points forts ont été les travaux relatifs au Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération ainsi que l'introduction dudit Pool régional de mesures de remplacement et de compensation écologique (PRMR) et de l'Organe de coordination «Nature + paysage». L'organe de direction s'est également occupé de la gestion des zones de travail au sein du canton de Berne, de projets de renforcement du potentiel de production agricole dans le Seeland et du transfert des projets en matière de réseaux écologiques (OQE) des responsables communaux et régionaux au Canton. Par ailleurs, l'organe de direction a rédigé des prises de positions sur la modification de l'Ordonnance sur les constructions et sur l'adaptation de la mesure C_21 «Énergie éolienne» dans le Plan directeur cantonal.

Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération

En novembre 2015, le Plan directeur/CRTU a été soumis à l'examen préalable du Canton. Parallèlement à cela, une brève consultation sur les modifications suite à la participation publique a été réalisée auprès des communes concernées. Au vu du rapport de l'examen préalable de l'OACOT, le Plan directeur/CRTU a été remanié et finalisé pour la prise de décision. Il s'agissait notamment d'incorporer les nouvelles exigences du Plan directeur

cantonal révisé (objectifs de développement, urbanisation interne) et de procéder aux adaptations dans plusieurs fiches de mesures. Par ailleurs, les résultats des planifications parallèles (entre autres l'itinéraire cyclable entre Douanne et Schlössli-Alfermée, l'itinéraire cyclable Büren-Leuzigen) ont été intégrés dans le Plan directeur/CRTU. Suite à la prise de décision par l'Assemblée des membres, le Plan directeur/CRTU de 2^e génération a pu être soumis à temps à l'OACOT en décembre pour approbation.

Pool régional de mesures de remplacement et coordination «Nature + paysage»

Le 8 juin, l'Assemblée des membres a confié à la Conférence «Aménagement du territoire et paysage» la conduite du groupe de travail et de l'organe de coordination «Nature + paysage» ainsi que du Pool de mesures de remplacement (PRMR). Ensuite, le Comité a adopté le règlement du groupe de travail «Nature + paysage». À l'automne, l'organe de direction de la Conférence «Aménagement du territoire et paysage» a confié les tâches opérationnelles à la société «Paysage Bienne-Seeland». Une convention de prestations a été conclue à cet effet pour la phase expérimentale jusqu'à fin 2018. Le lancement du PRMR a été reporté à 2017, car des questions de mise en œuvre et de reconnaissance de la méthode doivent encore être clarifiées avec les organes cantonaux concernés.

Projets en matière de réseaux selon OQE

En 2016, tous les projets communaux et régionaux en matière de réseaux dans le canton de Berne ont été remplacés par un projet élargi de réseautage cantonal. Un groupe de travail a été mis en place dans les régions (Organe de coordination régional ; OCR) et chargé par le Canton de Berne de la mise en œuvre de la qualité des paysages et de la mise en réseau. Dans la région s.b/b, l'OCR est présidé et géré par LOS (Organisation agricole du Seeland). Afin d'assurer la coordination avec l'Association s.b/b, le Secrétariat s.b/b (Kaspar Reinhard) siège au sein de l'OCR.

7 Conférence Approvisionnement et élimination

L'organe de direction s'est réuni six fois sous la présidence de Jürg Räber. Les points forts ont été la mise à jour de l'Instrument de conduite (Programme pluriannuel 2017—2020) ainsi que l'échange d'informations et d'expériences sur des sujets d'actualité, en particulier dans le domaine de l'énergie. En outre, l'organe de direction a été impliqué dans le remaniement de la planification AGGLOlac suite à l'examen préalable du Canton dans les domaines de l'énergie et des transports/mobilité. Par ailleurs, l'organe de direction a élaboré des prises de position à l'attention du Comité sur la révision de la Loi sur les déchets, sur l'actualisation du Plan sectoriel «Déchets» du Canton de Berne, ainsi que sur la révision partielle de la Loi cantonale sur l'énergie.

Région solaire Seeland

Après avoir dressé un vaste état des lieux dans le cadre de la mise à jour de l'Instrument de conduite, l'organe de direction a conclu qu'il existait un grand besoin d'agir et de coordonner dans le large domaine «approvisionnement et élimination». Hormis des questions régionales dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de l'élimination des déchets et des eaux usées, il est urgent de renforcer la coopération, surtout dans le

domaine énergétique. Par conséquent, l'idée de projet «Région solaire Seeland» a été développé et doit débiter dès 2017.

Service de conseils en énergie du Seeland

Le Service de conseils en énergie régional géré par Kurt Marti et subventionné par le Canton reste un pilier important de l'engagement régional. L'organe de direction assure la surveillance du côté de la région. Kurt Marti (sans droit de vote) conseille et soutient l'organe de direction dans ses activités.

Plateforme solaire Seeland

Avec le siège octroyé au directeur Martin Glaus (sans droit de vote) fin 2015, l'échange d'informations plus étroit avec la Plateforme solaire a été approfondi. Un rôle central revient à la Plateforme solaire dans la promotion visée de l'énergie solaire dans le Seeland.

8 Conférence Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT)

L'organe de direction s'est réuni deux fois sous la présidence de Christian Mathys. Le sujet principal a été la préparation des modifications du Plan directeur concernant les sites de Büttenberg et Beichfeld. En rapport avec la participation sur le Plan directeur EDT de la Conférence régionale Berne-Mittelland (RKBM), les conséquences éventuelles d'une surenchère de volume de décharge ont été abordées au sein de la RKMB. En outre, l'organe de direction a traité les modifications du Plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions et a accompagné l'achèvement du plan d'affectation pour le site Challnechwald (Kallnach). Par ailleurs, les modifications des statuts concernant l'augmentation du nombre des représentants des communes au sein de l'organe de direction ont été préparées.

Modifications du Plan directeur concernant les sites de Büttenberg et Beichfeld

L'organe de direction EDT a accompagné les plans d'extraction et de décharge visant à l'agrandissement des sites de Büttenberg (Montménil, Safnern) et Beichfeld (Walperswil). Il a aussi préparé les modifications nécessaires du Plan directeur «Extraction de matériaux, décharges et transports Bienne-Seeland (EDT) Bienne-Seeland». Sur le site de Beichfeld, il est prévu d'agrandir la décharge en dehors de la zone d'extraction (remblaiement de terrain). Cela est nécessaire pour garantir à court et moyen terme suffisamment de places stockage de matériaux d'excavation non pollués dans la région. Par la même occasion, il convient de créer une place de manutention pour le stockage provisoire et la mise à disposition de matériaux terreux en vue de mesures locales de réhabilitation du sol. Des clarifications plus poussées ont révélé que le site de Büttenberg renfermait des réserves de gravier pour environ 25 à 30 années supplémentaires, ce qui est largement inférieur à des hypothèses antérieures. La modification du Plan directeur crée les conditions préalables à l'extraction des réserves de gravier restantes. La procédure de participation relative aux deux modifications du Plan directeur a été lancée en décembre.

Représentations supplémentaires des communes dans l'organe de direction

Un renforcement de la représentation des communes au sein de l'organe de direction a été préparée sur mandat du Comité. Désormais, dès 2017, les communes y seront représentées

par quatre à six membres au lieu de trois. Cela permet d'obtenir un plus large soutien pour l'organe de direction et une représentation adéquate des espaces partiels.

9 Conférence «Formation»

L'organe de direction s'est réuni quatre fois sous la présidence de Madeleine Deckert. Les points forts ont été la préparation de l'atelier de travail sur l'école obligatoire et les activités du groupe de travail sur la formation professionnelle. D'autres sujets ont été la réorganisation des gymnases biennois et le contact avec les gymnases et les écoles professionnelles de la région.

Atelier de travail «TIC à l'école»

Les médias et l'informatique prennent de plus en plus d'importance à l'école. Cette année, l'atelier de travail portait sur le sujet «TIC à l'école». Ce sujet a été éclairé sous différents aspects par le biais de cinq exposés. Plus de 50 conseillers municipaux et conseillères municipales, membres de commissions scolaires, directeurs et directrices d'écoles ainsi que des responsables TIC ont pris part à la manifestation.

Renforcement de la formation professionnelle dans la région seeland.biel/bienne

En collaboration avec les écoles professionnelles de Bienne et de Lyss ainsi qu'avec la Chambre économique Bienne-Seeland, la Conférence «Formation» s'engage activement contre la poursuite de la réduction des offres de formation professionnelle dans la région. Le groupe de travail mis en place à cet effet a élaboré une analyse SWOT et des ébauches d'action pour renforcer la région Bienne-Seeland en tant que site de formation professionnelle. Par ailleurs, un groupe d'accompagnement stratégique composé de représentants et représentantes de la politique et de l'économie a été constitué.

10 Conférence «Agglomération biennoise»

L'organe de direction s'est réuni six fois sous la présidence de Stefan Krattiger. La Conférence «Agglomération biennoise» composée des maires des communes de l'agglomération a siégé trois fois. Les points forts ont été le Concept global de mobilité, état de la branche Est et la clôture des travaux relatifs au Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 3^e génération. D'autres sujets traités ont été la mise en œuvre des mesures A du Projet d'agglomération de 1^{re} et 2^e génération, l'accompagnement de la gestion de la mobilité «mobiclick», la coordination avec la Conférence régionale des transports CRT et le grand projet AGGLOlac.

Dans le cadre du groupe de travail «Aménagement du territoire et transports», des spécialistes des administrations communales et cantonales ont traité différents sujets lors de trois séances et préparé les affaires à l'attention de l'organe de direction.

Concept global de mobilité, état de la branche Est

L'ouverture de la branche Est de l'A5 à l'automne 2017 permettra de délester sensiblement la partie nord-est de Bienne en termes de trafic routier. En revanche, on

prévoit pour la partie sud-ouest de l'agglomération une charge accrue sur le réseau routier du fait de nombreuses entraves à la circulation, notamment en raison des chantiers de construction de la branche Ouest. Pour maîtriser la situation du trafic routier entre la mise en service de la branche Est et celle de la branche Ouest (dès 2032), une stratégie partielle «état de la branche Est» a été formulée dans le projet d'agglomération Bienne/Lyss. Un élément central de cette stratégie est le dit Concept global de mobilité, état de la branche Est élaboré avec le soutien professionnel de la société Kontextplan AG et adopté par la Conférence «Agglomération biennoise» le 1^{er} novembre 2016.

Ledit Concept global de mobilité, état de la branche Est, contient une série de mesures coordonnées entre elles dans les domaines des transports publics, du trafic cycliste et piétonnier, du trafic individuel motorisé, de l'urbanisation et de la communication. Selon leur genre et l'horizon de réalisation, ces mesures sont ancrées dans les fiches de mesures du Plan directeur/ CRTU et/ou du projet d'agglomération ou elles seront mises en œuvre à court terme dans le programme de réalisation des mesures d'urgence. Le 21 décembre, l'organe de direction a pu prendre connaissance des retours d'information positifs exprimés par les 19 communes de l'agglomération: toutes les communes ont approuvé la proposition de financement solidaire en faveur des mesures d'urgence (total des subventions communales : env. 1,3 million de fr.). Des réserves ont été uniquement émises concernant les exploitations expérimentales de lignes de bus Brügg—Champs-de-Boujean et Bienne—Ipsach Oberdorf.

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 3^e génération

Le projet d'agglomération Bienne/Lyss de 3^e génération est intégré dans le Plan directeur/CRTU Bienne-Seeland de 2^e génération. L'élaboration et la participation ont suivi en 2014 et 2015. Pour l'essentiel, les travaux sont axés sur les sujets de stratégie d'agglomération/stratégies partielles des transports et de la protection du paysage/limitation de l'urbanisation.

Durant l'année sous revue, le projet d'agglomération a été remanié au vu des résultats de l'examen préalable et complété avec les mesures découlant du Concept global de mobilité, état de la branche Est et d'autres planifications en cours. Les nouvelles fiches de mesures, ainsi que les fiches adaptées, ont été soumises à l'été à l'examen préalable du Canton et en consultation auprès des communes concernées. Le 7 décembre, le projet d'agglomération de 3^e génération a été adopté par l'Assemblée des membres, puis transmis à la Confédération.

mobiclick – gestion de la mobilité dans l'agglomération biennoise

Avec des mesures d'information, d'incitation et d'encouragement, le projet basé sur le projet d'agglomération vise la modification de la culture de la mobilité en faveur des transports publics et de la mobilité douce. La phase de projet 2015—2018 est supportée par les communes de Bienne, Brügg, Ipsach et Port.

Le poste vacant auprès du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne pour le secrétariat mobiclick a pu être réoccupé dès le début de l'année. Le groupe d'accompagnement mobiclick s'est réuni six fois. Les projets partiels du projet de gestion de la mobilité ont été poursuivis. À l'automne, on a renoncé à l'action de mobilité annuelle en faveur d'une édition en février 2017. Les points forts ont été le nouveau

lancement des conseils en matière de mobilité pour les entreprises (nouveau bureau mandaté) et la mise à jour de la stratégie de communication. Un précieux échange a eu lieu avec SOmobil, la gestion de la mobilité du canton de Soleure.

11 Conférence «Rive gauche du lac de Biene»

La Conférence s'est réunie cinq fois sous la présidence de Andreas Fiechter. Le point fort a été l'achèvement du concept d'itinéraire cyclable entre Douanne et Schlössli-Alfermée, l'accompagnement de l'avant-projet pour le tunnel CFF de Gléresse et le début des travaux sur le Plan directeur pour la réaffectation du tracé ferroviaire. De plus, la Conférence s'est occupée des travaux d'entretien en cours sur l'A5 et de la poursuite de la procédure concernant le tunnel A5 de Douanne.

Itinéraire cyclable entre Douanne et Schlössli-Alfermée

Les travaux ont pu être achevés après l'appréciation des résultats de la consultation auprès des communes et des groupements d'intérêts ainsi qu'après la procédure de participation et d'information de la population. Le concept prévoit d'améliorer les conditions du trafic cycliste sur le chemin de rive par des élargissements ponctuels du chemin, des marquages et des mesures de construction aux endroits dangereux. Cela doit permettre également de créer les conditions préalables nécessaires pour dévier le trafic cycliste pendant les futurs travaux d'assainissement de l'A5. La voie cyclable sur l'A5 demeurera pour les cyclistes expérimentés et rapide, mais sera aussi améliorée dans le cadre de l'assainissement de l'autoroute. Il est renoncé à la signalisation du chemin de rive en tant qu'itinéraire de randonnée cyclable national. Le concept et les autres étapes de mise en œuvre ont été intégrés dans le Plan directeur/CRTU Biene-Seeland.

Tunnel CFF de Gléresse et réaffectation du tracé ferroviaire

Durant l'année sous revue, les CFF ont poursuivi l'élaboration de l'avant-projet de tunnel à double voie. Étroitement associée aux travaux, la Conférence «Rive gauche du lac de Biene» a pu faire valoir d'importantes requêtes locales. En outre, la procédure pour l'intégration de l'ouvrage dans le paysage a été fixée lors d'une séance avec les offices fédéraux concernés et la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP).

Parallèlement à l'avant-projet du tunnel de Gléresse, la Conférence «Rive gauche du lac de Biene» a élaboré, avec les CFF et les communes de La Neuveville, Gléresse et Douanne-Tüscherz, un Plan directeur supracommunal pour la réaffectation du tracé ferroviaire libéré. Le bureau IC Infraconsult a été chargé de l'élaboration du Plan directeur. Durant l'année sous revue, on a procédé à l'état réel des lieux et au relevé des intérêts et des requêtes quant à l'affectation ultérieure. Après deux séances avec un groupe d'accompagnement et des séances d'information dans les communes, un concept d'affectation a été élaboré comme base pour le Plan directeur. Une procédure de participation et d'information de la population sur le projet de plan directeur est prévue pour 2017. Le but est de réaliser si possible le futur aménagement des surfaces libérées en même que la déconstruction du tracé ferroviaire.

Tunnel A5 de Douanne

En février 2016, le Tribunal administratif fédéral a approuvé la plainte de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et du Patrimoine bernois contre le portail Est du tunnel de Douanne. Ainsi, un nouveau projet définitif avec une solution plus respectueuse du paysage doit être élaboré. Le Canton de Berne est compétent pour l'étude, et les travaux doivent commencer début 2017.

12 Conférence «Lyss/Aarberg»

La Conférence «Lyss/Aarberg» n'a plus aucune activité depuis 2013. L'échange d'informations et de vues entre les communes a eu lieu dans le cadre de la Conférence des maires du district d'Aarberg organisée par les communes à tour de rôle. Durant l'année sous revue, le Comité directeur dirigé par le président Peter Gerber (Schüpfen) a élaboré une proposition dans le but de réunir la Conférence «Lyss/Aarberg» de l'Association s.b/b avec la Conférence des maires du district d'Aarberg. Deux séances des maires par an sont prévues à un endroit différent suivies d'un repas. Le Secrétariat s.b/b assume la coordination et l'administration.

La première conférence sous ce nouveau toit a eu lieu le 14 octobre 2016 à Lyss. La proposition de réorganisation a été accueillie positivement par les maires. Par ailleurs, de nouvelles tâches pour les communes dans le domaine de l'aménagement du territoire, les défis du Canton et des communes dans le domaine de l'asile et des informations actuelles de la Préfecture étaient à l'ordre du jour.

13 Conférence «Anet/Cerlier»

Lors de deux séances, la Conférence «Anet/Cerlier» a traité du service régional spécialisé dans l'animation socioculturelle pour les enfants et les jeunes (ROJA), du travail social dans les écoles, de la réorganisation du Service social régional (RSDE) et des problèmes actuels en rapport avec les aires de séjour pour les gens du voyage. En plus, la mise en œuvre du cadastre RDPPF ainsi que des projets «Cartographie des sols du Grand-Marais», «Vacances au potager du Seeland» et «Pont de l'Avenir» ont été aussi traités. Par ailleurs, la Conférence a été informée sur des affaires actuelles débattues au Grand Conseil et à la préfecture. Afin d'assurer la coordination avec l'Association Pro Agricultura Seeland, Matthias Schumacher a été élu pour représenter la Conférence Anet/Cerlier au sein du Comité de cette association.

Cartographie des sols du Grand-Marais

En tant que base la plus importante pour un assainissement complet des infrastructures agricoles (irrigation et drainage, chemins, protection contre les crues), ainsi que la valorisation des sols agricoles sous la direction de Pro Agricultura Seeland et en étroite collaboration avec les services spécialisés cantonaux, l'élaboration de la cartographie des sols pour le Seeland occidental a été poursuivie. Après que le financement du projet a pu être assuré grâce au soutien des communes de l'espace partiel Anet/Cerlier et de l'Association s.b/b, la mise en concours pour le responsable de projet global a été lancé à

l'automne. En décembre, la direction du projet a pu être déterminée par le groupe de pilotage mandaté pour la réalisation de la cartographie des sols.

14 Groupe d'accompagnement parlementaire

Le groupe d'accompagnement parlementaire sert à l'échange d'informations et d'opinions avec les membres du Grand Conseil et des Chambres fédérales issus de la région. En 2016, quatre séances ont eu lieu sous la présidence d'Erich Fehr (maire de Bienne). On y a discuté des affaires traitées au Grand Conseil (acquisition d'un nouveau bateau pour la SNLB, fouilles archéologiques dans le périmètre AGGLOlac et gravière de Challnechwald, Schéma d'offres régional pour les transports publics 2018–2021, crédits pour les aires de séjour des gens du voyage, diverses motions) ainsi que des projets et requêtes de l'Association s.b/b (réduction de la formation professionnelle de base dans la région, antenne biennoise du réseau du Parc suisse d'innovation (SIP). Par ailleurs, l'Association s.b/b a organisé un débat entre les membres du Grand Conseil et les communes concernées sur le sujet des gens du voyage dans le Seeland.

15 Communication et relations publiques

La communication de l'Association s.b/b est axée principalement sur l'information des organes ainsi que des communes et d'autres acteurs quant aux affaires et aux décisions actuelles. De nombreuses informations et documents sont disponibles sur le site Internet www.seeland-biel-bienne.ch. D'importantes possibilités de communication sont représentées par l'Assemblée des membres ainsi que par les rencontres et événements des conférences.

Durant l'année sous revue, les informations les plus importantes ont été transmises à cinq reprises par voie de «Communications du Comité» aux communes, organisations partenaires, membres du Grand Conseil et médias. Par ailleurs, deux articles ont été rédigés pour les feuilles officielles des communes et les médias. En avril, la Conférence «Social et santé» et le projet «Plafonnement coordonné des loyers pour les bénéficiaires de l'aide sociale» ont été présentés. En octobre, ce fut au tour de la Conférence «Formation» et de ses activités visant à renforcer la formation professionnelle dans la région.

16 Secrétariat

La tâche principale du Secrétariat est de gérer et de coordonner l'ensemble des activités et des organes de l'Association s.b/b. Cela englobe aussi le traitement spécifique des affaires. Des projets plus conséquents sont confiés à des mandataires externes. Dans ces cas, le Secrétariat prend en charge la gestion des projets.

Le Secrétariat règle les affaires de l'Association s.b/b telles que comptabilité, budgétisation et comptes rendus. Il sert d'organe de contact et d'information et est

compétent pour la communication et les relations publiques. En plus, il assure le contact avec les organisations partenaires (entre autres CRT, CEBS, TBS), les régions voisines, les services cantonaux et autres acteurs et travaille, si besoin, avec leurs organes respectifs.

Le Secrétariat est géré sous forme de mandat confié à la société BHP Raumplan S.A. et est organisé comme suit:

Thomas Berz, directeur:

- Assemblée des membres, Comité, Groupe d'accompagnement parlementaire
- Conférences : Agglomération biennoise / Aménagement du territoire et paysages / Rive gauche du lac de Biemme / Lyss/Aarberg
- Communication et relations publiques

Florian Schuppli, responsable de projet/directeur adjoint:

- Conférences : Économie et tourisme / Social et santé / Formation
- Nouvelle politique régionale

Bernhard Gerber, responsable de projet:

- Conférence : Approvisionnement et élimination
- Groupe d'accompagnement «mobiclick»
- Transports et énergie

Kaspar Reinhard, responsable de projet:

- Conférences : Extraction de matériaux, décharges et transports (EDT) / Anet/Cerlier
- Paysage et agriculture

Mirjam Berz, secrétariat:

- Administration, site Internet

La comptabilité a été confiée à Agathe Tillmann, administratrice des finances diplômée (Niederried).

Appendice 1 Composition du Comité et des Conférences 2016

Comité

Président

Wolf Max, Longeau, maire

Cercle électoral «Agglomération biennoise»

Deckert Madeleine, Evilard, mairesse

Fehr Erich, Bienne, maire

Hess Sandra, Nidau, mairesse

Krattiger Stefan, Aegerten, maire

Räber Jürg, Orpond, maire

Cercle électoral «Lyss/Aarberg»

Gerber Peter, Schüpfen, maire

Hegg Andreas, Lyss, maire

Jakob Christine, Rapperswil, mairesse

Mathys Christian, Walperswil, maire

Cercle électoral «Anet/Cerlier»

Schumacher Matthias, Treiten, maire

Walther Brigitte, Tschugg, mairesse

Cercle électoral «Rive gauche du lac de Bienne»

Fiechter Andreas, Gléresse, maire

Président du Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren»

Schleiss Konrad, Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren», président

Membres doubles du Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren»

Wolf Max, Longeau, maire

Membres associés

Heyer Virginie, Conférence des Maires du Jura bernois, présidente

Représentations sans droit de vote

Rothenbühler André, Association Jura-Bienne, directeur

Berz Thomas, secrétariat

Conférence «Social et santé» (organe de direction)

Présidente

Hess Sandra, Nidau, mairesse

Représentations communales

Bruckdorfer Dean, Cerlier, conseiller municipal

Feurer Beat, Bienne, conseiller municipal

Junker Burkhard Margrit, Lyss, conseillère municipale

Kocher Hirt Manuela, Worben, conseillère municipale

Rawyler Bruno, Brügg, conseiller municipal

Steinmann Marcel, Büren a.A., conseiller municipal

Représentation sans droit de vote

Schuppli Florian, secrétariat

Conférence «Économie et tourisme» (organe de direction)**Président**

Hegg Andreas, Lyss, maire

Représentations communales

Bachmann Christian, Nidau, conseiller municipal

Berger-von Dach Katrin, Büren a.A., conseillère municipale

Bohnenblust Margrit, Douanne-Tüscherz, mairesse

Bourquin Christine, Aarberg, conseillère municipale

Fehr Erich, Bienne, maire

Günthör Nadja, Cerlier, conseillère municipale

Représentations sans droit de vote

Oliver von Allmen, Tourisme Bienne-Seeland, directeur

Gilbert Hürsch, Chambre économique Bienne-Seeland, directeur

Rothenbühler André, Association Jura-Bienne, directeur

Schuppli Florian, secrétariat

Conférence «Aménagement du territoire et paysages» (organe de direction)**Président**

Schumacher Matthias, Treiten, maire

Représentations communales

Affolter Fritz, Aarberg, maire

Fehr Erich, Bienne, maire

Grübler Peter, Port, conseiller municipal

Schwab Andreas, Leuzigen, conseiller municipal

Thomet Peter, Anet, conseiller municipal

Zesiger Hans-Peter, Merzligen, conseiller municipal

Représentations sans droit de vote

Iseli Christoph, représentant des organisations de protection

van der Veer Simon, Organisation agricole du Seeland

Vetter Jean-Michel, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Ruch Jean-Pierre, Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren», directeur

Berz Thomas, secrétariat

Conférence «Approvisionnement et élimination» (organe de direction)**Président**

Räber Jürg, Orpond, maire

Représentations communales

Christen Rolf, Lyss, conseiller municipal

Hässig Stephan, Ipsach, conseiller municipal

Hitz Florian, Nidau, conseiller municipal

Marti Rolf, Aarberg, conseiller municipal (Commission des déchets EOS)

Müller Philipp, Siselen, conseiller municipal

Schwickert Barbara, Bienne, conseillère municipale

Représentations sans droit de vote

Marti Kurt, conseiller en énergie

Glaus Martin, directeur de Plateforme solaire Seeland

Gerber Bernhard, secrétariat

**Conférence «Extraction de matériaux, décharges et transports»
(organe de direction)****Président**

Mathys Christian, Walperswil, maire

Représentations communales

Abrecht Peter, Longeau, conseiller municipal

Mundwiler Margot, Siselen

Probst Werner, Finsterhennen

Représentations IG STED

Gugger Kurt, Gugger F. S.A.

Hurni Fritz, Hurni gravier et béton S.A.

Gutknecht Martin, Creabéton Matériaux S.A.

Représentations sans droit de vote

Neuhaus Henri, Office des forêts

Stämpfli Michael, Office des eaux et des déchets

Vetter Jean-Michel, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Ruch Jean-Pierre, Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren», directeur

Reinhard Kaspar, secrétariat

Conférence «Formation» (organe de direction)**Présidente**

Deckert Madeleine, Évilard, Mairesse

Représentations communales

Brandt Céline, Treiten, conseillère municipale (jusqu'en mai 2016)

Hügli Adrian, Aarberg, conseiller municipale

Némitz Cédric, Bienne, conseiller municipal

Nobs Stefan, Lyss, conseiller municipal

Röthlisberger Michael, Anet, conseiller municipal (dès mai 2016)

Spycher Robert, Orpond, conseiller municipal

Widmer Matthias, Büren a. A., conseiller municipal

Représentations sans droit de vote

Schuppli Florian, secrétariat

Conférence «Agglomération biennoise» (organe de direction)**Président**

Krattiger Stefan, Aegerten, maire

Représentations communales

Fehr Erich, Bienne, maire

Hess Sandra, Nidau, mairesse

Siegenthaler Regina, Montmènil, conseillère municipale

Stauffer Andreas, Täuffelen, maire

Représentations sans droit de vote

Vetter Jean-Michel, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Berz Thomas, secrétariat

Conférence «Rive gauche du lac de Bienne»

Président

Fiechter Andreas, Gléresse, maire

Représentations communales

Bohnenblust Margrit, Douanne-Tüscherz, mairesse

Matti Roland, La Neuveville, maire

Racordon Roger, Bienne, responsable du Département des infrastructures

Schmoll Florence, Bienne, responsable du Département de l'urbanisme

Autres membres

Herrn Urs, Office fédéral des routes

Ernst Martin, Patrimoine bernois

Luedi Urs, Réseau lac de Bienne

Représentations sans droit de vote

Vetter Jean-Michel, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

Berz Thomas, secrétariat

Conférence «Lyss/Aarberg» (comité directeur)

Président

Gerber Peter, Schüpfen, maire

Représentations communales

Affolter Fritz, Aarberg, maire

Hegg Andreas, Lyss, maire

Heimberg Hans Peter, Seedorf, maire

Marti Werner, Kallnach, maire

Maurer Roger, Dotzigen, maire

Zesiger Walter, Merzligen, maire

Représentations sans droit de vote

Berz Thomas, secrétariat

Appendice 2 Représentation de l'Association s.b/b dans des organisations et organes

Syndicat d'aménagement «Repla Granges-Büren»

Wolf Max, président s.b/b

Chambre économique Bienne-Seeland (Comité)

Hegg Andreas, Comité s.b/b

Tourisme Bienne-Seeland (Comité et Commission)

Bohnenblust Margrit, organe de direction de la Conférence «Économie et tourisme» s.b/b

Conférence régionale des transports CRT (Comité)

Jakob Christine, Comité s.b/b

Räber Jürg, Comité s.b/b

Syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles Bienne-Seeland-Jura bernois (Comité)

Deckert Madeleine, Comité s.b/b

Räber Jürg, Comité s.b/b

Délégation des autorités en charge du contournement de Bienne par l'A5

Hegg Andreas, Comité s.b/b

Fondation du Réseau des biotopes du Grand-Marais

Walther Brigitte, Comité s.b/b

Pro Agricultura Seeland (Comité)

Schumacher Matthias, Conférence Anet/Cerlier s.b/b

Reinhard Kaspar, Secrétariat s.b/b

33'333

Am 3. März 1987 wurde die Energieberatung Seeland mit Kurt Marti als zuständigem Energieberater eröffnet und ist für die 54 Gemeinden des Vereins seeland.biel/bienne mit mehr als 150'000 Einwohner zuständig. Zweck dieser Stelle ist es, den angeschlossenen Gemeinden und der Bevölkerung eine neutrale Energieberatung, Auskunft über das energieeffiziente Bauen und Sanieren (Wärmedämmung, Heizung, Wassererwärmung, Stromverbrauch etc.), über Subventionen und gesetzliche Vorgaben anzubieten. Auch die Öffentlichkeitsarbeit ist ein wichtiger Teil der Unterstützung der Gemeinden.

Ende August 2016 konnte nun nach fast 30 Jahren erfreulicherweise die **dreiunddreissigtausenddreihundertdreissigste (33'333) Beratung und Dienstleistung im Seeland** verzeichnet werden. Dies teilt sich wie folgt auf:

Beratungen für Private und Unternehmen: 15'820

- Anfragen zur Gebäudehülle sanieren und Dämmmaterial wählen (Anteil: 10%)
- Anfragen zur Haustechnik, vor allem zur Sanierung der Heizung (30%)
- Anfragen zu einer Gesamtberatung (10%)
- Anfragen zu Auflagen der Energiegesetzgebung, zu Förderprogrammen, zum Thema Haushaltstrom etc. (50%)

Beratungen und Dienstleistungen für Gemeinden: 17'513

- Prüfung der energietechnischen Massnahmenachweise (56%)
- Energiebuchhaltung (Unterstützung bei der Umsetzung) (1%)
- Fragen zu Sanierung von öffentlichen Bauten (3%)
- Öffentlichkeitsarbeit (zB Energieartikel zu aktuellen Themen für Gemeinde-Broschüren und -Homepages) und allerlei Anfragen von Gemeindebehörden zu Energiethemen und gesetzlichen Vorgaben. Neue Broschüren, welche sich für die Neuzuzügermappe eignen, oder neue Merkblätter von EnergieSchweiz werden den Gemeinden zur Information zugestellt. (40%)

Beratungen und Dienstleistungen für Gemeinden, Privatpersonen und Firmen

Auf der Rückseite sind alle Beratungen, pro Gemeinde Stand Ende 2016 aufgeteilt, aufgeführt.

Stundenaufwand

Die Gesamtarbeitszeit betrug 1'645 Stunden. Diese Stunden teilen sich auf in 1'550 h (94%) Beratungstätigkeit (am Telefon, im Büro und vor Ort für Private und Gemeinden) und Dienstleistungen für Gemeinden sowie in 95 h (6%) Öffentlichkeitsarbeit (Referate, Medienauftritte, Homepage) und Mitarbeit bei der Konferenz Ver- und Entsorgung.

Persönliches

Ohne die Unterstützungen und guten Zusammenarbeiten mit dem Amt für Umweltkoordination und Energie des Kantons Bern AUE und dem Verein seeland.biel/bienne wäre der Betrieb der Energieberatung Seeland kaum möglich.

Ich danke allen Personen ganz herzlich, welche die Energieberatung Seeland in den ersten 29 Jahren unterstützt haben.

Für detaillierte Fragen stehe ich jederzeit gerne zur Verfügung.



Beratungen für Private und Firmen					Beratungen für Gemeinden				
Ende 2015	2016	*	Ende 2016	Ende 2015	2016	*	Ende 2016		
Aarberg	537	14	-	551	578	26	-	604	
Aegerten	192	9	=	201	293	20	+	313	
Bargen	80	8	+	88	262	16	-	278	
Bellmund	133	6	-	139	131	6	=	137	
Biel	5'019	156	+	5'175	2'672	89	-	2'761	
Brügg	454	6	-	460	555	39	+	594	
Brüttelen	51	0	-	51	186	6	-	192	
Büetigen	203	12	+	215	214	15	+	229	
Bühl	47	0	-	47	85	6	-	91	
Diessbach	68	1	-	69	111	12	-	123	
Dotzigen	100	11	+	111	267	25	+	292	
Epsach	55	0	-	55	96	4	-	100	
Erlach	188	10	+	198	342	19	+	361	
Evilard	280	4	=	284	233	14	+	247	
Finstershennen	41	0	=	41	172	5	-	177	
Gals	45	0	=	45	123	9	-	132	
Gampelen	79	4	-	83	261	14	-	275	
Grossaffoltern	346	11	+	357	506	23	+	529	
Hagneck	50	4	+	54	148	6	-	154	
Hermrigen	60	2	+	62	147	11	+	158	
Ins	294	12	-	306	92	4	-	96	
Ipsach	394	10	+	404	353	14	+	367	
Jens	93	2	-	95	88	5	-	93	
Kallnach	217	2	-	219	494	10	-	504	
Kappelen	104	7	+	111	387	13	-	400	
Ligerz	107	3	-	110	204	10	+	214	
Lüscherz	146	7	+	153	206	5	-	211	
Lyss	1'457	69	+	1'526	1'417	77	+	1'494	
Meinisberg	41	4	=	45	74	8	-	82	
Merzligen	54	2	+	56	77	4	=	81	
Mörigen	78	6	+	84	150	6	-	156	
Müntschemier	85	5	-	90	83	5	=	88	
Nidau	727	12	-	739	369	27	+	396	
Orpund	207	9	-	216	89	20	+	109	
Pieterlen	388	25	+	413	442	26	+	468	
Port	362	8	+	370	394	17	=	411	
Radelfingen	83	3	-	86	262	11	+	273	
Rapperswil	222	6	-	228	505	21	-	526	
Safnern	186	4	=	190	98	5	=	103	
Scheuren	34	1	=	35	98	3	-	101	
Schüpfen	422	11	-	433	647	25	-	672	
Schwadernau	40	2	+	42	153	5	-	158	
Seedorf	212	6	-	218	276	17	-	293	
Siselen	72	3	=	75	181	7	-	188	
Studen	176	6	+	182	348	20	+	368	
Sutz-Lattrigen	179	3	-	182	305	7	-	312	
Täuffelen	331	17	+	348	405	16	-	421	
Treiten	49	0	=	49	156	6	-	162	
Tschugg	47	0	-	47	151	4	-	155	
Twann-Tüscherz	213	3	=	216	351	5	-	356	
Vinelz	92	1	-	93	129	5	=	134	
Walperswil	73	6	+	79	142	12	+	154	
Wengi	79	1	=	80	237	6	-	243	
Worben	220	11	+	231	218	12	-	230	
Total	15'512	525		16'037	16'963	803		17'766	

Legende: * + bedeutet Zunahme und - entspricht einer Abnahme der Anzahl Beratungen gegenüber dem Vorjahr

Assemblée des membres du 8 juin 2017, **point 6 de l'ordre du jour**

Plan directeur «Extraction de matériaux, décharges et transports Bienne-Seeland»: Modification ordinaire des sites de Büttenberg et Beichfeld

1. Situation initiale

La région seeland.biel/bienne a reçu deux propositions de modification concernant le Plan directeur «Extraction de matériaux, décharges et transports Bienne-Seeland» (EDT). Il s'agit du site de Büttenberg à Safnern et Montménénil (désigné jusqu'ici sous le nom de Gryfenberg) ainsi que du site de Beichfeld à Walperswil.

2. Modification du site de Büttenberg

Avec le site de Vorberg (commune de Bienne), le site de Büttenberg (communes de Safnern et Montménénil) constitue ledit pilier de matières premières Bienne-Est. Depuis plus de 50 ans, l'extraction de gravier sur le Büttenberg constitue la colonne vertébrale de l'approvisionnement en matières premières de l'espace partiel Bienne-Est. L'exploitante du site est la société Vigier Béton Kies Seeland Jura S.A. dont le siège est à Safnern.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la planification directrice sur le site de Büttenberg, la société Vigier Béton AG a étudié de manière approfondie la prospection des réserves de gravier dans les zones d'agrandissement potentielles de l'actuel site d'extraction (zone b, Ischlag à l'ouest et/ou zone d, Gryfenberg à l'est). En résumé, il résulte de la prospection géologique que les zones d'agrandissement potentielles selon le Plan directeur régional de 2012 présentent soit aucun gisement de gravier exploitable (zone b, Ischlag) ou alors largement moindre que supposé initialement (zone d, Gryfenberg). Les gisements exploitables restants se limitent à quelque 3 millions de m³, ce qui correspond à une réserve de 30 années supplémentaires pour l'approvisionnement de l'espace partiel Bienne-Est.

Sur la base de la proposition des communes-sièges (Safnern, Montménénil) et de l'exploitante, il est proposé désormais la modification suivante du Plan directeur: compte tenu du faible gisement de gravier dans la zone d'Ischlag, on renonce à l'extraction. En contrepartie, la zone d'extraction est agrandie dans le secteur de Gryfenberg vers l'ouest et fixée désormais en commun avec l'extension à l'est (cf. «Plan directeur EDT, modification ordinaire, sites de Büttenberg et Beichfeld»).

Considérant: le site d'extraction de Büttenberg compris dans le Plan directeur EDT sert à l'approvisionnement de l'espace partiel Bienne-Est. L'adaptation proposée du Plan directeur est logique au vu de la prospection réalisée. Les modifications proposées permettent de garantir l'approvisionnement en gravier pour les 30 prochaines années. Contrairement aux hypothèses avancées jusqu'à présent, on peut affirmer qu'après ce laps de temps, les réserves en gravier du site de Büttenberg seront épuisées.

3. Modification du site de Beichfeld

Selon le Plan directeur EDT Bienne-Seeland, le site de Beichfeld à Walperswil d'un volume probable de matières premières de 0,4 million de m³ doit contribuer à l'approvisionnement en gravier de l'espace partiel Bienne-Ouest. L'exploitante de la gravière du Mättehölzli, tout comme du site projeté de Beichfeld, est la société Hurni béton et gravier S.A. dont le siège est à Sutz.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation, la commune de Walperswil a déposé une demande conjointe avec l'exploitante qui prévoit les agrandissements suivants en plus de l'idée de projet initialement prévue (extraction de gravier et remblai):

- Agrandissement de la décharge avec des matériaux d'excavation non pollués (décharge de type A selon l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets ; OLED), premièrement par le rehaussement du remblai et, deuxièmement, par remblaiement du terrain limitrophe.
- Création d'une place de manutention de matériaux terreux (couche supérieure et couche sous-jacente du sol) en vue de mesures locales de réhabilitation du sol (p. ex. Täuffelemoos, Undermoos). L'OLED prescrit désormais qu'en cas d'activités de construction, les matériaux terreux issus du décapage doivent autant que possible être valorisés intégralement. La place de manutention sert à l'examen et au triage des matériaux terreux ainsi qu'au stockage provisoire, afin que le terrassement de terres cultivées puisse avoir lieu avec le plus grand ménagement possible dans des conditions météorologiques optimales.

Sur la base de la proposition de la commune-siège (Walperswil) et de l'exploitante, il est proposé la modification suivante du plan directeur pour le site de Beichfeld: la zone d'extraction déjà fixée dans le Plan directeur EDT est agrandie de la surface de la décharge (type A selon OLED pour les matériaux d'excavation non pollués) et il est stipulé dans le texte du Plan directeur qu'une place de manutention de matériaux terreux peut être aménagée dans le périmètre d'extraction et de décharge séparé dans le Plan directeur (cf. «Plan directeur EDT, modification ordinaire, sites de Büttenberg et Beichfeld»).

Considérant: selon l'étude régionale sur les réserves de décharges et de matériaux de remblai disponibles pour la période 2014–2033 (Cycad 2014), des possibilités de stockage supplémentaires seront nécessaires à moyen terme pour les matériaux d'excavation non pollués dans la région biennoise. Le volume de stockage supplémentaire projeté sur le site de Beichfeld est donc souhaitable. La combinaison de cet agrandissement avec une place de manutention pour matériaux terreux est judicieuse, car cela permet, premièrement, d'exploiter des synergies et, deuxièmement de sauvegarder les deux objets dans le cadre de la procédure du plan d'affectation. Troisièmement, les projets de réhabilitation du sol imminents sur place dépendent d'une telle place de manutention.

4. Procédure

Procédure de participation

L'organe de direction de la Conférence EDT a accompagné l'élaboration des indications des deux sites et préparé les modifications du Plan directeur. La procédure de participation a eu lieu du 01.12.2016 au 10.01.2017. Les documents ont été mis en dépôt public dans les administrations communales de Montménénil, Safnern et Walperswil et publiés sur le site Internet de s.b/b. Les suggestions et réflexions exprimées doivent être prises en compte au niveau du plan d'affectation ou pouvoir être jugées non problématiques au vu des clarifications faites sur place en termes de protection de l'environnement.

Examen préalable

Le rapport d'examen préalable devrait être disponible à la mi-mai 2017. Afin de ne pas retarder les plans d'affectation liés aux sites, la modification du Plan directeur est soumise pour décision à l'Assemblée des membres. L'affaire sera retirée si l'examen préalable révèle un besoin substantiel de remaniement.

5. Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres de décider la modification des sites de Büttenberg et Beichfeld dans le Plan directeur «Extraction de matériaux, décharges et transports Bienne-Seeland» (EDT) dans la mesure où aucun besoin substantiel de remaniement ne résulte de l'examen préalable.

**Plan directeur
Extraction de matériaux, décharges
et transports EDT Bienne-Seeland**



**Plan directeur EDT
Modification ordinaire
Sites
Büttenberg
Beichfeld**



**Extraction de matériaux
Décharges
Transports**



extrait français



APPROBATION

Les textes à caractère contraignant sont marqués en bleu.

Auftraggeber:

Verein seeland.biel/bienne

c/o BHP Raumplan AG, Fliederweg 10, 3000 Bern 14 T 031 388 60 60

Bearbeitung:

Hänggi Planung + Beratung GmbH,

Ostermundigenstrasse 73, 3006 Bern T 031 311 12 10

Bildnachweis: Alle Fotos Team Hänggi Cycad

1 SITES ET MESURES (PLAN DIRECTEUR)

11 Zones d'extraction prioritaires

Toutes les zones d'extraction et de décharges des états de coordination «Coordination réglées», «Coordination en cours» ou «Informations préalables» mentionnés dans le plan directeur, ne peuvent pas être mises en zone ou construites.

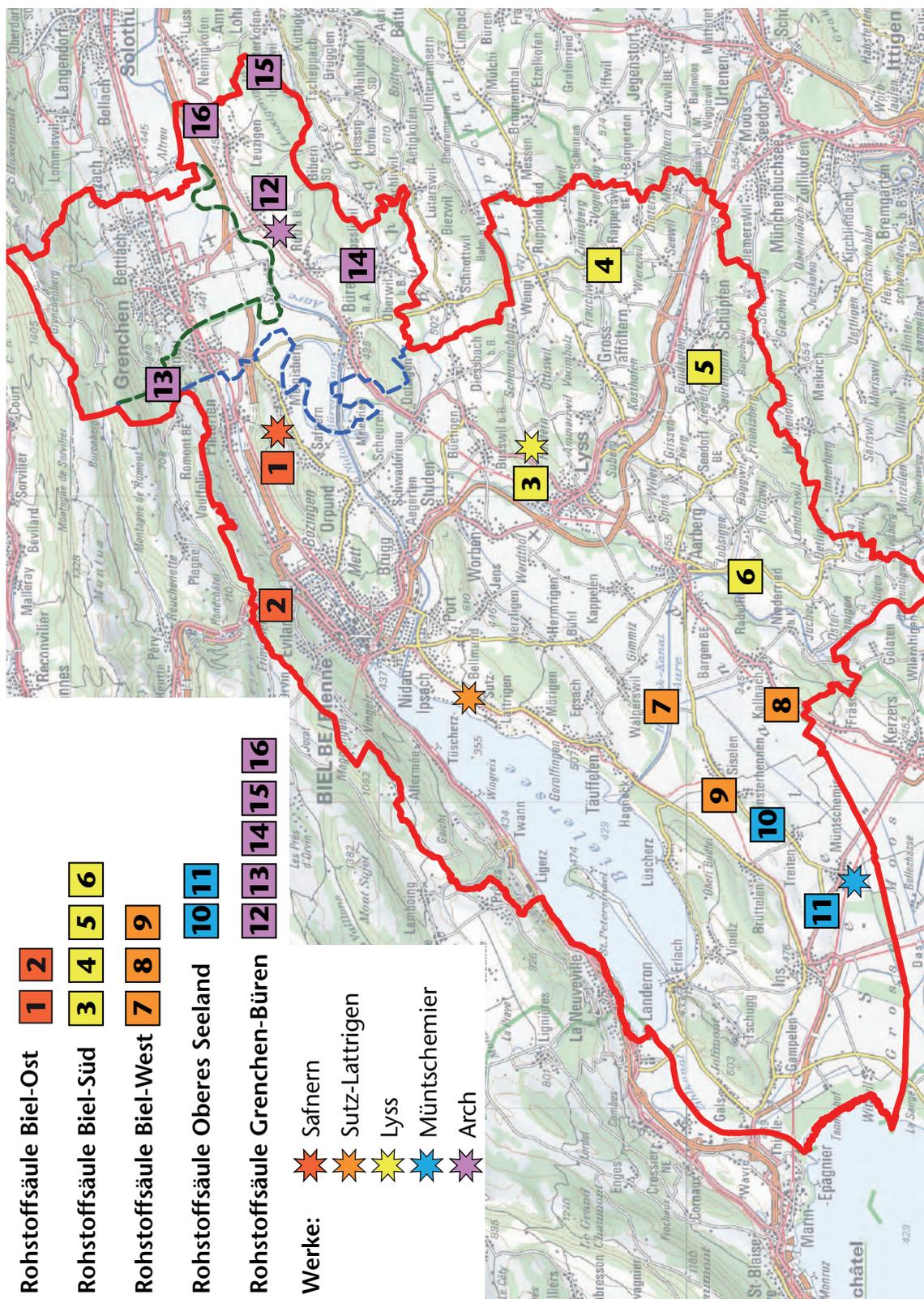
12 Sites d'extraction et de décharge

Les consignes fixées par le plan directeur quant aux sites sites ressortent des tableaux 1–5. Elles sont toutes attribuées à l'un des trois niveaux de coordination:

- *Coordination réglées (CR): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire sont coordonnées.*
- *Coordination en cours (CC): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire sont pas encore coordonnées et il convient donc de prendre des dispositions pour parvenir à le faire en temps utile.*
- *Informations préalables (IP): activités ayant des effets sur l'organisation du territoire qui peuvent avoir des répercussions importantes sur l'utilisation du sol, mais ne sont pas définies de manière suffisamment précise pour qu'une concertation puisse avoir lieu.*

Fig. 1: Sites des cartes du plan directeur 1–16 (aperçu 1:200 000)

Kartgrundlge: Bundesamt für Landestopografie



Pilier de matières premières Bienne-Est

Sites du plan directeur Bienne-Est. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Gryfenberg Nord	1 a	CR	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	La commune révisé le plan de quartier dans les 5 ans.
Safnern Ischlag Ischlag	1 b c	CC IP	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Éliminer les divers conflits d'utilisation (urbanisation, circulation, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale projetée et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (cf. détails chap. 55). 2. La région définit l'une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg) en se basant sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans. 4. La partie ouest du gisement vaut comme information préalable.
Montménil, Perles Gryfenberg (gravier)	1 d	IP	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Corriger les divers conflits d'utilisations (habitat, trafic, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale planifie et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (détails chap. 55). 2. La région définit une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg). Elle base sa décision sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans.

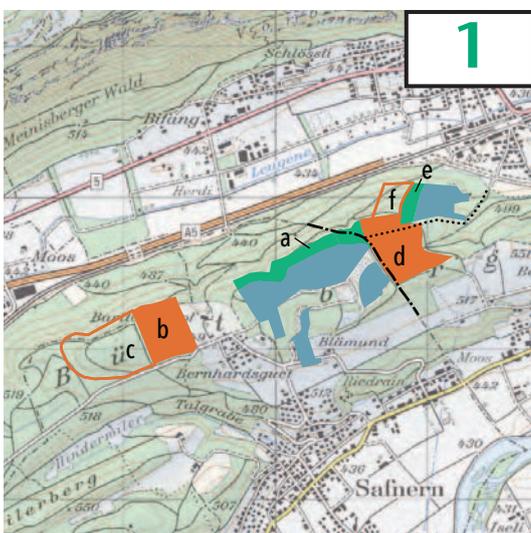
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Agrandissement nord	1 a	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Les deux communes de Safnern et Montménil élaborent en l'espace de 5 ans un plan de quartier intégral commun pour les trois domaines fixés a, b et d.
Safnern Agrandissement Ouest	1 b	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem
Montménil Agrandissement Est	1 d	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

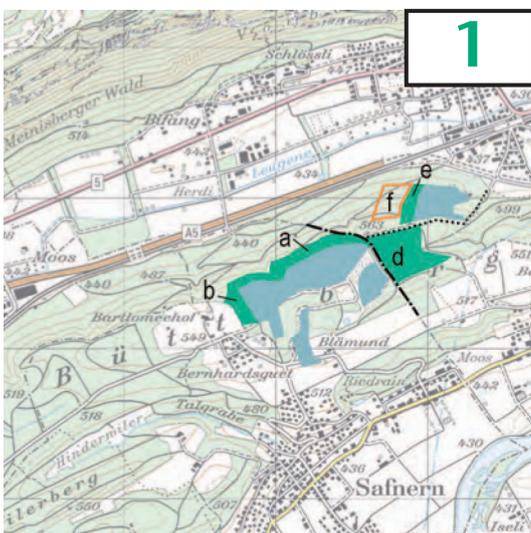
établi



Gryfenberg (Safnern, Meinisberg, Pieterlen)

- a Gravier Gryfenberg nord (CR)
- b Gravier Ischlag (CC) ○
- c Gravier Ischlag (IP)
- d Gravier Gryfenberg (CC) ○
- e Argile, ISD Greuschenhubel Etappen 4 & 5 (CR)
- f Argile Gryfenberg (IP)

nouveau



Büttenberg (Safnern, Montménil, Perles)

- a Gravier, agrandissement nord (CR)
- b Gravier, agrandissement Ouest (CR)
- d Gravier, agrandissement Est (CR)
- e Argile, ISD Greuschenhubel étapes 4 & 5 (CR)
- f Argile, Gryfenberg (IP)

Pilier de matières premières Bienne-Ouest

Sites du plan directeur Bienne-Ouest. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Approvisionnement pilier matières premières Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Nouvelle desserte.	1. La commune révisé le plan de quartier dans les 10 ans.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction..	–

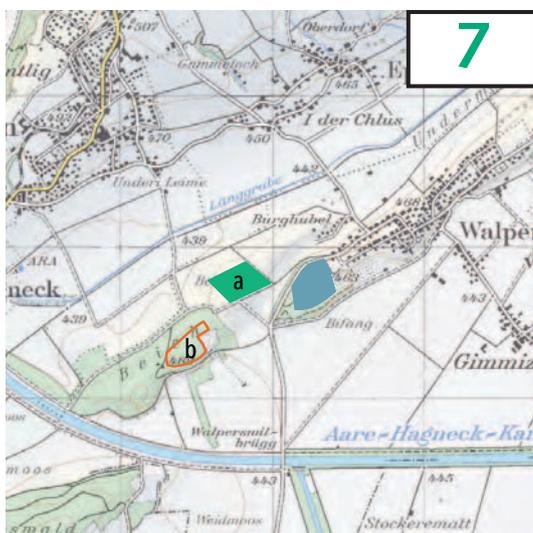
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Pilier d'approvisionnement en matières premières de Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction et de décharges. 3. Décharge de type A (OLED) 4. Sécuriser un emplacement de manutention pour des réhabilitations locales du sol / 5. Nouvelle desserte.	1. La commune adopte un plan de quartier dans les 5 ans. 2. L'aménagement final (compatibilité avec le paysage) doit être fixé au moyen d'une modélisation soignée du terrain dans le cadre du plan de quartier.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction.	–

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

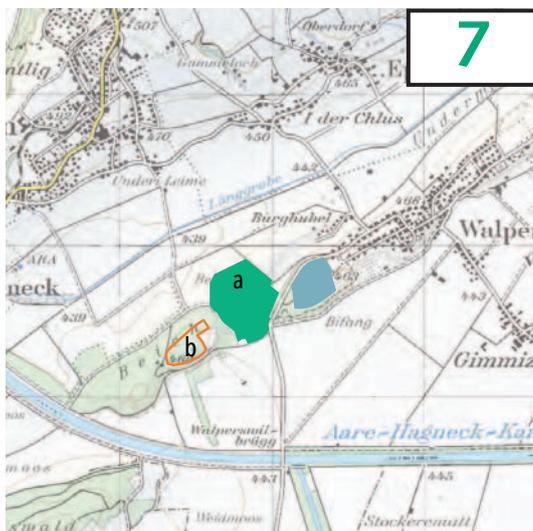
établi



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

nouveau



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

Explications concernant le pilier de matières premières Bienne-Est

Safnern/ Montménénil Büttenberg (Gravier)

Depuis plus de 50 ans, le gisement de Safnern-Montménénil représente l'épine dorsale du pilier de matières premières de Bienne-Est. Les gisements de matières premières restants sont insuffisamment sécurisés du point de vue juridique. Compte tenu de la proximité de Bienne, il est judicieux de développer à long terme l'ensemble du gisement de gravier au Büttenberg, à condition qu'il y ait une efficacité suffisante de l'utilisation du sol.

Les communes-sièges de Safnern et Montménénil ont mis en œuvre comme suit les consignes procédurales du Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland 2012 en accord avec l'organe de direction de la Conférence EDT Seeland:

La planification d'affectation pour le domaine de Gryfenberg nord a été suspendue en faveur d'une planification intégrale pour les zones d'extraction restantes. En contrepartie, les deux communes ont créé une Commission de planification supracommunale et analysé de plus près les zones d'agrandissement potentielles figurant dans le Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland 2012 avec annotées avec la remarque «coordination en cours» et/ou «information préalable», ainsi que l'environnement immédiat du périmètre d'extraction autorisé. Une prospection géologique détaillée, une clarification des conséquences environnementales au niveau de l'étude préliminaire ainsi qu'une analyse des possibilités de desserte de rang supérieur tenant compte des conditions-cadre en matière de circulation et d'aménagement ont notamment été effectués.

La concertation des résultats de la prospection du gravier avec les conflits d'affectation existants (surtout conservation des forêts, protection des nappes aquifères, et protection du patrimoine archéologique) ainsi que la comparaison des différents intérêts existants avec l'agrandissement du site ont mené à une nouvelle délimitation des zones d'agrandissement (agrandissement nord, Ouest et Est). Le volume d'extraction restant sur le site de Büttenberg présente encore des réserves pour environ 30 ans avec une quantité extraite constante chaque année. En raison de cet horizon, toutes les trois zones seront reprises avec l'annotation «coordination réglée» dans le Plan directeur régional EDT Bienne-Seeland. Dès que les modifications du Plan directeur seront approuvées, les deux communes-sièges de Safnern et Montménénil pourront sécuriser les réserves de manière contraignante pour les propriétaires fonciers dans le cadre d'un Plan de quartier intercommunal.

Explications concernant le pilier de matières premières de Bienne-Ouest

Walperswil Beichfeld et Walperswil Beich

Pour plusieurs raisons, l'approvisionnement du secteur Bienne-Ouest ne doit plus être assuré uniquement à partir de Niederried. Comme le révèle l'expertise Cycad Geotest (2009), quatre sites d'extraction apparaissent appropriés, par principe, dans le secteur Bienne-Ouest: il s'agit des trois sites situés en forêt de Challnechwald, Beich-Est et Beich-Ouest ainsi que celui de Beichfeld situé hors forêt. Selon cette même expertise, le site de Challnechwald est certes le plus adéquat, mais cela ne signifie pas pour autant que l'extraction de gravier dans la commune de Walperswil ne présente pas aussi des avantages.

La proximité du site de traitement de Sutz, la répartition des charges au sein du pilier de matières premières de Bienne-Ouest ainsi qu'une diversification générale des risques sur plusieurs sites sont, par exemple, quelques-uns des arguments parlant en faveur de l'extraction de matières premières à Walperswil. Enfin, tous les sites d'extraction doivent surmonter aussi les obstacles liés au «plan d'affectation», de sorte que soumettre plusieurs sites de moyenne taille à l'approbation du Souverain a plus de chances de réussir qu'en lui présentant un seul site de grande dimension, d'autant plus que le site de Challnechwald constitue un nouveau site d'extraction. Enfin, un autre aspect important est que le gisement de graviers de Walperswil contribue à l'approvisionnement de Bienne-Ouest depuis 50 ans, et qu'il n'apparaît pas approprié sur le plan de l'aménagement du territoire de renoncer à l'extraction de sable et de gravier dans cette commune.

S'appuyant sur l'expertise Cycad Geotest (2009), la région mise donc sur le site de Beichfeld¹ dans le Plan directeur. Tant que le site de Challnechwald à Niederried ne sera pas sécurisé au niveau du plan d'affectation, la région se réservera une coordination réglée ultérieure pour le gisement de matières premières à Beich-Est.

Afin d'exploiter des synergies, une décharge de type A est définie dans le Plan directeur concernant le site de Beichfeld avec un remblai de terrain en dehors de la gravière et un dépassement du remblai de la gravière. Elle sert ainsi à couvrir le besoin à court et moyen terme de possibilités de stockage pour une excavation propre (fixation et prévision relatives aux réserves de matériaux de remblai et de décharges 2014 – 2033; Cycad 2014). À l'intérieur du périmètre fixée de Beichfeld, une place de manutention est exploitée sur laquelle les matériaux terreux sont stockés provisoirement et mis à disposition pour des réhabilitations locales du sol au sens des articles 11 et 17 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).

Les déchets suivants peuvent être stockés sur des décharges et des compartiments de type A, dans la mesure où ils n'ont pas été pollués par d'autres déchets:

- a. matériaux d'excavation et de percement satisfaisant aux exigences de l'annexe 3, chiffre 1, dans la mesure où les éléments recyclables ont été ôtés au préalable;
- b. boue de lavage de gravier issue du traitement des matériaux d'excavation et de percement selon lettre a;
- c. couches supérieure et sous-jacente du sol décapées si les valeurs indicatives selon annexes 1 et 2 Osol sont respectées ;
- d. matériaux charriés issus des collecteurs.

2 EXIGENCES QUANTITATIVES DU PLAN SECTORIEL EDT

21 Gravier et roche

Cadre estimatif détaillé

Il convient encore de vérifier dans quelle mesure la stratégie décrite, respectivement les consignes du Plan sectoriel EDT sont réellement mises en œuvre avec le Plan directeur. L'examen quantitatif concernant le sable et le gravier y est effectué avec l'aide du cadre estimatif représenté dans le tableau 2. Celui-ci affiche les réserves sécurisées jusque-là et les réserves à sécuriser pour 30 ans au niveau du Plan directeur (approbation et plan d'affectation inclus) pour les cinq piliers de matières premières et pour l'ensemble de la région.

Tab. 1: cadre estimatif détaillé pour sable et gravier dans l'horizon de planification de 30 ans dès le 01.01.2013 (01.01.2016).

	Unité	G-B	Bienne-O	Bienne-S	Bienne-W	H-See	total
{1} Habitants (H))	1000 H	30	43	43	43	31	190
{2} Besoin H par an	m ³ /A	84 000	120 400	120 400	120 400	86 800	532 000
{3} Besoin H Plan directeur 30 A	mio. m ³	2.5	3.6	3.6	3.6	2.6	16.0
{4} Besoin BWF par an	m ³ /A	0	0	60 000	0	40 000	100 000
{5} Besoin BWF Plan directeur 30 A	mio. m ³	0.0	0.0	1.8	0.0	1.2	3.0
{6} Besoin total 30 A {3+5}	mio. m ³	2.5	3.6	5.4	3.6	3.8	19.0
{7} Réserves Plan d'affectation 1.1.08 Réserves Plan d'affectation 1.1.16	mio. m ³	1.2	2.0 0.7	4.6	1.1	2.4	11.2
{8} Consommation 2008–2012	mio. m ³	0.4	0.6	0.9	0.6	0.6	3.2
{8a} Consommation 2008–2014	mio. m ³				0.8		
{9} Déficit Plan directeur {6+8–7}	mio. m ³	1.7	2.2	1.7	3.2	2.1	10.9
{9a} Déficit Plan directeur {6+8–7}	mio. m ³		3.5		3.4		

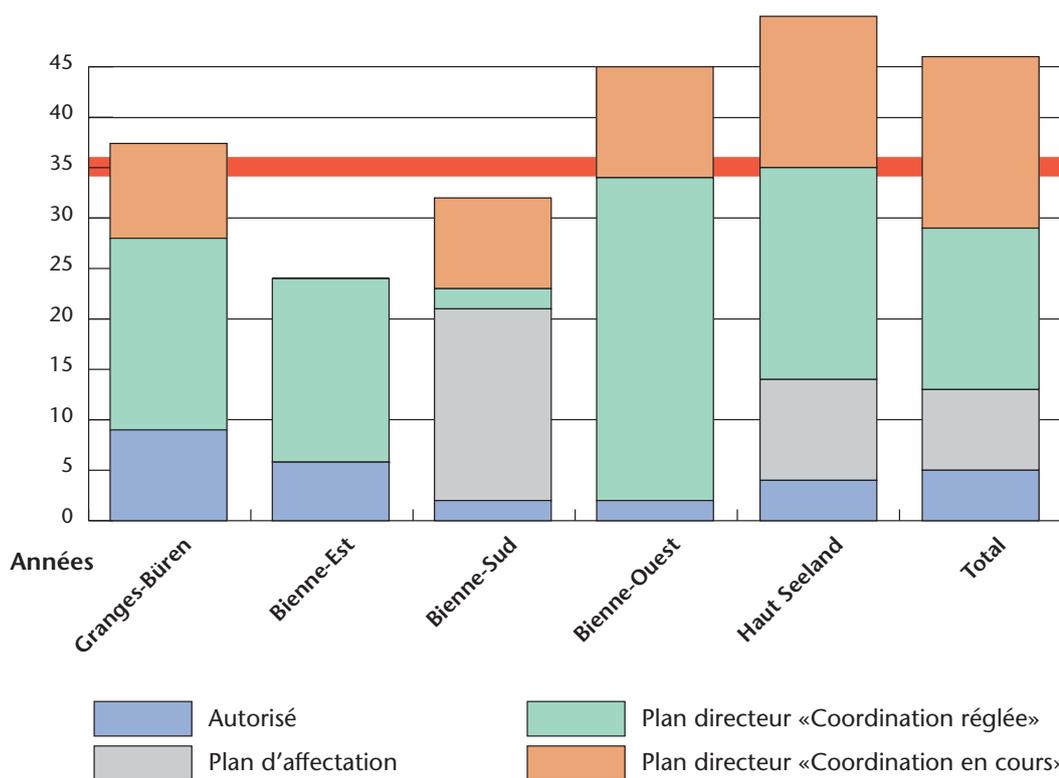
Le tableau s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Au niveau du Plan directeur, les réserves sont à afficher pour au moins 30 ans.
- La valeur indicative de planification pour le sable, le gravier, la roche et les matériaux de recyclage est de 4.0 m³/H/A.
- La part de roches et de matériaux de recyclage dans la valeur indicative de planification est de 30%.
- Les besoins ordinaires en termes de matériaux pour l'approvisionnement des deux entreprises de production d'articles en béton «orientées vers l'exportation» est augmenté annuellement de 100'000m³.t.

Tab. 2: État de la sécurisation des réserves en janvier 2013 (janvier 2015/janvier 2016). La période d'approvisionnement se réfère aux deux états de la coordination du Plan directeur pour le sable et le gravier, compte tenu du fait que le maximum annuel ne peut être atteint que lorsque tous les «résultats intermédiaires» des états de coordination seront passés dans la catégorie «coordination réglée». Exactitude des réserves du Plan directeur: $\pm 10\%$.

	Autorisé [millions m3]	Plan d'affectation [millions m3]	Plan directeur Coord. réglée [millions m3]	Plan directeur Coord. en cours [millions m3]	Approvision- nement [ans]
G-B	1.2	0	1.6	0.8	28–38
Bienne-Est	0.7	0	2.2	0	24
Bienne-Sud	1.2	3.4	0.5	1.6	23–32
Bienne-Ouest	0.6	0	3.8	1.3	34–44
Haut-Seeland	1.1	1.3	2.7	1.9	35–50
Total	4.8	4.7	10.8	5.6	29–38

Fig. 2: État de la sécurisation des réserves au 01.01.2013 selon l'état d'autorisation et de coordination (pour Bienne-Ouest, état au 01.01.2015/pour Bienne-Est, état au 01.01.2016). Le trait rouge représente la limitation de quantité en vigueur pour différents sites au niveau du Plan directeur à l'état de coordination réglée (cf. Plan sectoriel EDT 15.08.2012).



Genehmigungsvermerke

Mitwirkung vom 1. Dezember 2016 bis 10. Januar 2017

Vorprüfung vom

Beschlossen durch die Mitgliederversammlung der Planungsregion seeland.biel/bienne
am

Der Präsident

Der Geschäftsleiter

Max Wolf

Thomas Berz

Die Richtigkeit dieser Angaben bescheinigt:

Biel, den

Der Geschäftsleiter

Genehmigt durch das Amt für Gemeinden und Raumordnung am:

Pilier de matières premières Bienne-Est

Sites du plan directeur Bienne-Est. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Gryfenberg Nord	1 a	CR	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	La commune révisé le plan de quartier dans les 5 ans.
Safnern Ischlag Ischlag	1 b c	CC IP	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Éliminer les divers conflits d'utilisation (urbanisation, circulation, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale projetée et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (cf. détails chap. 55). 2. La région définit l'une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg) en se basant sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans. 4. La partie ouest du gisement vaut comme information préalable.
Montménil, Perles Gryfenberg (gravier)	1 d	IP	1. site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Corriger les divers conflits d'utilisations (habitat, trafic, eau potable, conservation des forêts, nature, paysage, protection des monuments).	1. Une commission de planification intercommunale planifie et demande une coordination réglée de la nouvelle zone d'extraction (détails chap. 55). 2. La région définit une des deux zones d'extraction (coordination en cours b Ischlag ou d Gryfenberg). Elle base sa décision sur les résultats de la planification intercommunale. 3. La commune révisé le plan de quartier dans les 15 ans.

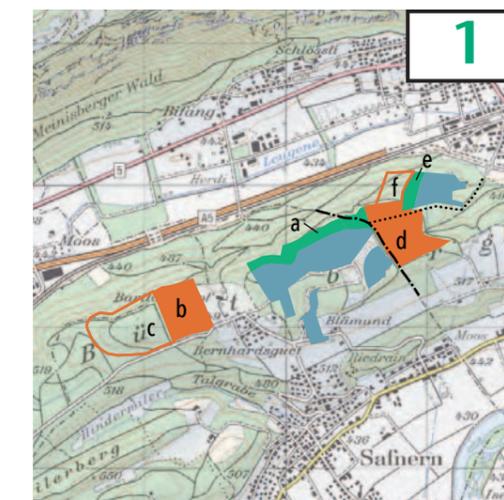
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Safnern Agrandissement nord	1 a	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Les deux communes de Safnern et Montménil élaborent en l'espace de 5 ans un plan de quartier intégral commun pour les trois domaines fixés a, b et d.
Safnern Agrandissement Ouest	1 b	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem
Montménil Agrandissement Est	1 d	CR	1. Site d'extraction d'importance cantonale. 2. Sécuriser les réserves d'extraction.	Idem

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

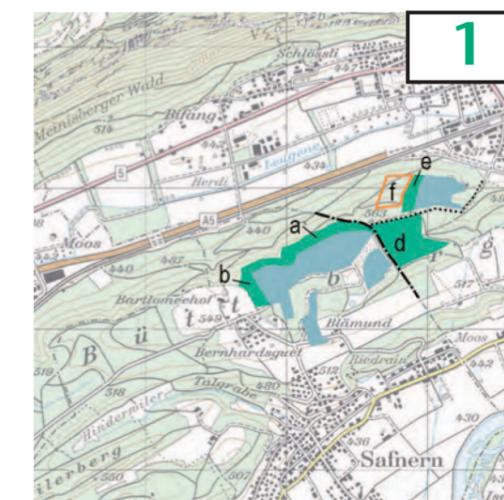
établi



Gryfenberg (Safnern, Meinisberg, Pieterlen)

- a Gravier Gryfenberg nord (CR)
- b Gravier Ischlag (CC) ○
- c Gravier Ischlag (IP)
- d Gravier Gryfenberg (CC) ○
- e Argile, ISD Greuschenhubel Etappen 4 & 5 (CR)
- f Argile Gryfenberg (IP)

nouveau



Büttenberg (Safnern, Montménil, Perles)

- a Gravier, agrandissement nord (CR)
- b Gravier, agrandissement Ouest (CR)
- d Gravier, agrandissement Est (CR)
- e Argile, ISD Greuschenhubel étapes 4 & 5 (CR)
- f Argile, Gryfenberg (IP)

Pilier de matières premières Bienne-Ouest

Sites du plan directeur Bienne-Ouest. Légende: C = Carte, NC = niveau de coordination selon art. 5 OAT (CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable).

établi

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Approvisionnement pilier matières premières Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction. 3. Nouvelle desserte.	1. La commune révisé le plan de quartier dans les 10 ans.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction..	-

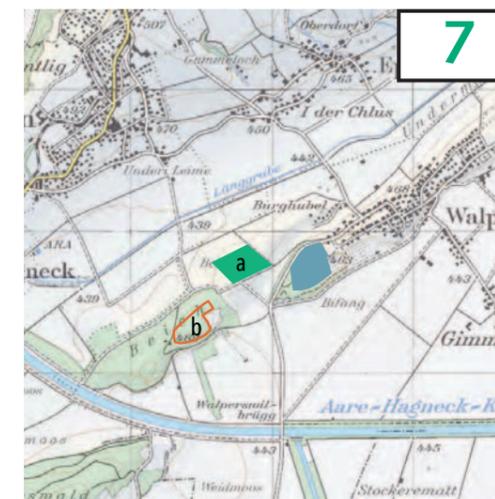
nouveau

Commune Site	C	NC	Matériel	Procédure
Walperswil Beichfeld	7 a	CR	1. Pilier d'approvisionnement en matières premières de Bienne-Ouest. 2. Sécuriser les réserves d'extraction et de décharges. 3. Décharge de type A (OLED) 4. Sécuriser un emplacement de manutention pour des réhabilitations locales du sol / 5. Nouvelle desserte.	1. La commune adopte un plan de quartier dans les 5 ans. 2. L'aménagement final (compatibilité avec le paysage) doit être fixé au moyen d'une modélisation soignée du terrain dans le cadre du plan de quartier.
Walperswil Beich	7 b	IP	1. Sécuriser les réserves d'extraction.	-

Légende

- modifié la situation
- information préalable IP
- coordination en cours CC
- coordination réglée CR
- modification ordinaire CC-CR
- modification insignifiante CC-CR

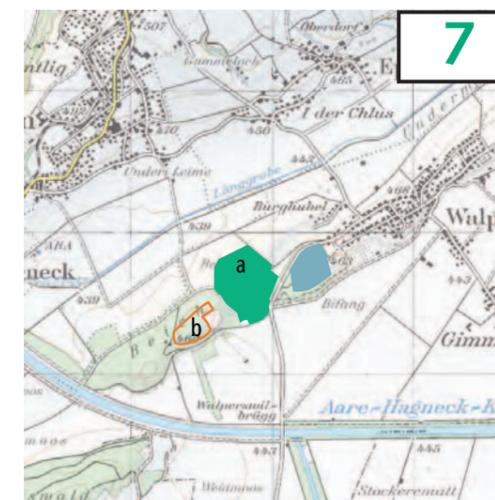
établi



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

nouveau



Beichfeld, Beich (Walperswil)

- a Gravier Beichfeld (CR)
- b Gravier Beich (IP)

Richtplan ADT, ordentliche Änderung für die Standorte Büttenberg und Beichfeld Auswertung Mitwirkung

Die Mitwirkung für die ADT Richtplanänderung 2017 (Standorteingaben Büttenberg und Beichfeld) fand zwischen dem 1.12.2016 und 10.1.2017 statt. Die Unterlagen wurden in den Gemeinden Meisberg, Safnern und Walperswil zur Mitwirkung aufgelegt und auf der Homepage der Region aufgeschaltet. Da durch die Richtplanänderung im Gebiet Büttenberg auch die Stadt Biel betroffen ist (Transport), wurden sowohl die Richtplanänderung als auch die Publikationstexte übersetzt.

Im Rahmen der Mitwirkung wurden 3 Eingaben eingereicht. Die Auswertung der Eingaben ist der nachstehenden Tabelle zu entnehmen:

	BKW Energie AG	
1	An den Standorten 1 (Büttenberg) und 2 (Vorberg) sowie 16 (Dennier) verlaufen Leitungen der swissgrid AG und BKW Energie AG. Der störungsfreie Betrieb ist jederzeit zu gewährleisten. Die entsprechenden Abstände zu den Hochspannungsleitungen sind bei der Planung zu berücksichtigen.	Die Anliegen der BKW werden zur Kenntnis genommen. Sie sind im Rahmen der nachfolgenden Nutzungsplanung zu berücksichtigen.
	Einwohnergemeinde Täufelen/Gerolfingen	
2	Die Gemeinde ist gegenüber dem Abbau- und Deponiestandort Beichfeld mit Bodenumschlagsplatz positiv eingestellt. Die Aufwertung der landwirtschaftlichen Böden wird begrüsst.	Wird zu Kenntnis genommen.
3	Die Wegbenutzung für Bodenverbesserungen ist mit der Gemeinde abzusprechen	Das Anliegen der Gemeinde wird zur Kenntnis genommen und muss im Rahmen der Umsetzung der Bodenverbesserungsmassnahmen beachtet werden.
4	Für die Öffentlichkeit ist eine Besichtigungs- und Informationsstelle einzurichten.	Die Öffentlichkeit ist in geeigneter Weise über das Vorhaben zu informieren. Das Anliegen ist im Rahmen der Nutzungsplanung zu prüfen und sofern erforderlich die entsprechenden Vorkehrungen zu treffen.

Stefan Mathys, Walperswil		
5	Es sind Zulieferwege zu wählen, welche das Siedlungsgebiet Walperswil umfahren. Neben der nördlichen Zufahrt könnte zum Beispiel auch die Walperswilbrücke für LKW ausgebaut (Zufahrt von Süden) werden.	Die Zufahrtswege wurden im Rahmen der Vorstudie zum Abbau- und Deponiestandort Beichfeld geprüft und soweit möglich und wirtschaftlich vertretbar optimiert. Die Auswirkungen der Transporte sind im Umweltverträglichkeitsbericht zu beurteilen. (s. auch Antwort zu Punkt 8).
6	Durch die Vergrösserung der Deponie (inkl. Bodenumschlagsplatz) wird das Naherholungsgebiet Beichwald abgeschnitten.	Zur Verminderung der Einflüsse der Deponie auf das Landschaftsbild und damit auf die Qualität als Naherholungsraum wird im Rahmen der Erarbeitung der UeO die Endgestaltung durch eine sorgfältige Geländemodellierung festgelegt (als Abstimmungsanweisung im Richtplan festgeschrieben). Im Rahmen der Nutzungsplanung ist sicherzustellen, dass die Fusswegverbindungen am südlichen Rand der Deponie (Wanderweg) und damit die Erschliessung des Naherholungsgebietes Beichwald aufrechterhalten bleibt.
7	Der Bodenumschlagsplatz hat erhebliche Auswirkungen. In der Richtplankarte ist das Gebiet aufzuzeigen, welches aufgewertet wird. Die Auswirkungen auf die Bevölkerung sowie die entsprechenden Massnahmen sind aufzuzeigen.	Im Bericht zur Vorstudie des Abbau- und Deponievorhabens Beichfeld wird in Kap. 54 (Umschlagsplatz für Bodenverwertung) Sinn und Zweck des Bodenumschlagsplatzes erläutert und das mögliche Einzugsgebiet für diesen aufgezeigt. Die Auswirkung sind im Umweltverträglichkeitsbericht zu beurteilen (s. auch Antwort zu Punkt 8).
8	Die Auswirkungen auf Mensch, Natur und Umwelt sind noch zu wenig abgestimmt. Der Standort ist erst als Zwischenergebnis in den Richtplan aufzunehmen. Die Frist für die Erarbeitung der UeO ist auf 10 Jahre zurückzusetzen.	Der Abbaustandort Beichfeld ist bereits heute im regionalen Richtplan rechtsgültig festgesetzt. Die Vorstudie zur geplanten Erweiterung (Deponie Typ A) erfüllt mit der dazugehörigen Voruntersuchung (inkl. Pflichtenheft für den Umweltverträglichkeitsbericht) die Anforderung gemäss Sachplan ADT. Das Vorhaben ist soweit mit den Vorgaben von Bund und Kanton sowie den Interessen der Region abgestimmt, dass die Erweiterung des Standortes im regionalen Richtplan wie vorgeschlagen festgesetzt werden kann.

**Amt für Gemeinden
und Raumordnung**

**Office des affaires communales
et de l'organisation du territoire**

Justiz-, Gemeinde- und
Kirchendirektion des
Kantons Bern

Direction de la justice, des affaires
communales et des affaires ecclé-
siastiques du canton de Berne

Nydeggasse 11/13
3011 Bern

Telefon 031 633 73 32
Telefax 031 633 73 21

www.be.ch/agr

Verein seeland-biel/bienne
c/o BHP Raumplan AG
Fliederweg 10, Postfach 575
3000 Bern 14

Sachbearbeiterin:
G.-Nr.:
Mail:

Barbara Ringgenberg
450 17 106
barbara.ringgenberg@jgk.be.ch

10. Mai 2017



Verein seeland.biel/bienne; Richtplan Abbau, Deponie und Transport (ADT), Richt- planänderung für die Standorte Büttenberg und Beichfeld, Vorprüfung Vorprüfungsbericht gemäss Art. 59 BauG und 118 BauV

Sehr geehrte Damen und Herren

Am 10. Februar 2017 ist bei uns die Änderung des regionalen Richtplans ADT für die Standorte Büttenberg und Beichfeld mit folgenden Akten zur Vorprüfung eingegangen:

- Ordentliche Änderung Richtplan ADT Standorte Büttenberg (Gryfenberg) und Beichfeld, Bericht Januar 2017
- Standorteingabe Büttenberg, Safnern, Meinisberg, Pieterlen (Erläuterungen, Prospektion Kiesreserven, UVP VU) September 2016
- Standorteingabe Beichfeld, Walperswil (Planungsbericht, Vorstudie, UVP VU) November 2016
- Auswertung Mitwirkung 17. Januar 2017
- Unterlagen Mitwirkung deutsch, französisch, 30. November 2016

Wir haben bei folgenden Ämtern und Fachstellen Mitberichte eingeholt und die Unterlagen selbst geprüft:

- LANAT Abteilung Naturförderung ANF
- LANAT Jagdinspektorat JI
- Kantonales Amt für Wald KAWA
- Archäologischer Dienst Bern ADB
- Amt für Wasser und Abfall AWA

Unsere Beurteilung bezieht sich auf die eingereichten Pläne, Vorschriften und Erläuterungsbericht vom Januar 2017.

Nachfolgend geben wir Ihnen die Ergebnisse unserer Vorprüfung bekannt:

1. Allgemeines zur Vorprüfung

Zweck der Vorprüfung ist die Feststellung der Genehmigungsfähigkeit von Plänen, Vorschriften und deren Abänderungen. Genehmigungsfähig sind Pläne und Vorschriften, wenn sie rechtmässig und mit den übergeordneten Planungen vereinbar sind (Art. 61 Abs. 1 BauG). Die Vorprüfung

weist auf allfällige Widersprüche zum geltenden Recht oder zu übergeordneten Planungen hin und zeigt auf, wie sie behoben werden können.

Unter Vorbehalt der in Kapitel 3 und 4 bezeichneten materiellen und formellen Genehmigungsvorbehalte können wir der Änderung des regionalen Richtplanes ADT für die Standorte Büttenberg und Beichfeld zustimmen und eine Genehmigung in Aussicht stellen.

Mit den materiellen Genehmigungsvorbehalten werden Lücken oder ungelöste Fragen in einer Planung angesprochen, welche bei Nichtberücksichtigung zu einer Nichtgenehmigung einzelner Festlegungen oder gar der ganzen Planung führen können.

Formelle Genehmigungsvorbehalte müssen von der Planungsbehörde beachtet werden. Sie stellen aber den Gegenstand der Planung nicht in Frage. Die Bereinigung solcher formellen Gegenstände verhindert nachträgliche, zeitaufwändige Änderungs- und Anpassungsverfahren während der Genehmigung und ist zwingend vorzunehmen.

2. Gesamtwürdigung

Der regionale Richtplan ADT der Region seeland.biel/bienne wurde am 9. August 2012 genehmigt und am 12. Januar 2015 betreffend Standort Challnachwald (Kallnach) geändert. Die Unterlagen zur vorgesehenen Richtplananpassung betreffend die Standorte Büttenberg (Safnern, Meinisberg, Pieterlen) und Beichfeld (Walperswil) sind verständlich und nachvollziehbar. Die Unterlagen zum Standort Büttenberg wurden bereits im September 2016 im Rahmen einer Voranfrage eingereicht und von uns und den einbezogenen Fachstellen mit einer Stellungnahme vom 12. Dezember 2016 beurteilt. Da für den Standort Büttenberg keine angepassten Unterlagen vorliegen, haben sich die meisten Fachstellen nun vorliegend vor allem zum Standort Beichfeld geäußert und betreffend Standort Büttenberg auf die bereits gemachten Aussagen verwiesen. Wir äussern uns im Folgenden zusammenfassend zu beiden Standorten.

3. Materielle Genehmigungsvorbehalte

3.1 Büttenberg (Gryfenberg)

Es handelt sich um einen bereits im regionalen Richtplan ADT festgesetzten Kiesabbaustandort (bisher bezeichnet als Gryfenberg), welcher Teil der Rohstoffsäule Biel-Ost ist. Aufgrund der neusten Ergebnisse aus der Kiesprospektion hat sich gezeigt, dass die bestehenden Kiesvorkommen räumlich begrenzter und insgesamt weniger umfangreich sind, als bisher vermutet. Dies und die bestehenden Nutzungskonflikte bezüglich Walderhaltung, Archäologie und Grundwasserschutz führen dazu, dass die Erweiterung des bestehenden Standortes neu organisiert und der Standort als Ganzes viel rascher als vorgesehen rekultiviert werden soll. Die bisher geplante Erweiterung Richtung Westen b/c Kies Schlag auf Gemeindegebiet Safnern soll aufgehoben und die bereits festgesetzte Erweiterung Richtung Norden (bisher a Kies Gryfenberg Nord, neu a Kieserweiterung Nord) auch Safnern soll angepasst werden. Die Erweiterung Richtung Osten (bisher d Kies Gryfenberg, neu d Kies Erweiterung Ost) Gemeinde Meinisberg soll festgesetzt werden (bisher Zwischenergebnis), aber ohne die Fläche d Kies Gryfenberg auf dem Gebiet der Gemeinde Pieterlen. Ziel ist nach wie vor die Sicherung von Abbau- und Deponiereserven. Die Bestimmungen bezüglich Tonabbau auf dem Gemeindegebiet Pieterlen bleiben sich gleich.

Bei der nächsten Gesamtrevision des regionalen Richtplanes ADT ist die Rohstoffsäule Biel-Ost grundsätzlich zu überdenken. Die nutzungsplanerische Sicherung des Standortes Büttenberg obliegt den Gemeinden Safnern, Meinisberg (Kies) und Pieterlen (Ton).

3.1.1 Übereinstimmung mit dem Sachplan ADT

Der Anpassungsbedarf wird angesichts der geänderten Voraussetzungen als gegeben betrachtet. Der Interessenabwägung für den Standort im Wald insbesondere bezüglich Bodennutzungseffizienz können wir zustimmen. Da es sich um einen bestehenden Standort handelt, ist auch die Standortgebundenheit gegeben. Die privatrechtliche Sicherung ist nachgewiesen.

Nicht nachvollziehbar sind die Auswirkungen auf das Mengengerüst. Es ist davon auszugehen, dass sich die Festsetzung von geänderten Abbau- und Deponievolumen an den jeweiligen Standorten auf das Mengengerüst der betroffenen Rohstoffsäule und damit auch auf das Gesamtmen- gengerüst auswirken. Im Erläuterungsbericht Kapitel 61 finden sich die Tabellendarstellungen aus dem Richtplan mit angepassten Zahlen. Bei den Erläuterungen zu der jeweiligen Rohstoffsäule wie auch bei den Standortangaben finden sich aber keine spezifischen Angaben zu den Abbau- und Deponievolumen, welche hingegen in den jeweiligen Unterlagen zu den Standorten zu finden sind. Daher sind auch die vorgenommenen Änderungen im Mengengerüst nicht nachvollziehbar.

Materieller Genehmigungsvorbehalt: Die Auswirkungen der Richtplanänderung auf das Mengengerüst des regionalen Richtplans ADT sind gemäss Sachplan ADT nachvollziehbar darzustellen.

Da es sich um einen Standort im Wald handelt und damit bezüglich des Bundesinteresse ein übergeordneter Koordinationsbedarf besteht, wird der Standort Büttenberg im Rahmen der periodischen Anpassung in das Massnahmenblatt C_14 des kantonalen Richtplans aufgenommen.

3.1.2 Erschliessung

In den Standortunterlagen werden verschiedene Erschliessungsvarianten dargestellt. Abschliessend muss die Erschliessung im Rahmen der Nutzungsplanung festgelegt werden.

3.1.3 Flora und Fauna

Das ANF verweist auf den Fachbericht Naturschutz vom 17. November 2016 und stimmt somit der Richtplanänderung für den Standort Büttenberg zu. Es wird Aufgabe der Nutzungsplanung sein, allfällige Konflikte mit dem Naturschutzrecht zu identifizieren und sie mit Projekt- und Perimeteranpassungen und falls nicht anders möglich mit geeigneten Schutz-, Wiederherstellungs- und Ersatzmassnahmen zu lösen.

3.1.4 Wildtierschutz

Mit Rückmeldung per Mail vom 23. Februar 2017 erklärt sich auch das Jagdinspektorat mit der Richtplanänderung für den Standort Büttenberg einverstanden.

3.1.5 Wald

Der Standort befindet sich fast vollständig im Wald. Das KAWA verweist auf den Fachbericht vom 1. Dezember 2016. Der Aussagen im Erläuterungsbericht, dass die Standortgebundenheit trotz tiefer Bodennutzungseffizienz geben ist, kann das KAWA zustimmen.

Folgende Ergänzungen sind zudem ins Pflichtenheft für die UVP Hauptuntersuchung aufzunehmen:

- Die Waldbestände im Bereich der Erweiterung Ost (wertvolle Eichenbestände) sind aufzunehmen und der entsprechende wirtschaftliche und ökologische Ersatz ist sicher zustellen.
- Soweit die nach Natur- und Heimatschutzgesetz NHG notwendigen Ersatzmassnahmen im Wald oder in den Wiederaufforstungsflächen stattfinden, ist auch eine waldrechtliche Beurteilung nötig.
- Zudem ist bei der Abbauplanung darauf zu achten, dass in allen Phasen des Abbaus und der Auffüllung immer auch Fluchtbiotope und Wildeinstandsgebiete zur Verfügung stehen.
- Bei der Bepflanzung der „bewaldeten Sicherheitsböschung“ an der der Krete des Gryfenberges zum Leugenetal (Pieterlen) sind entsprechende Baum- und Straucharten vorzusehen.
- Zudem weist das KAWA auf die alten Grenzsteine im Bereich der Fundstelle 062.000 hin, welche zu erhalten sein.

Die Anhörung BAFU ist momentan noch ausstehend. Das KAWA kann erst bei deren Eintreffen abschliessend zur Richtplanänderung Stellung nehmen.

3.1.6 Landschaft

Es handelt sich um einen bewaldeten Standort. Insbesondere die Rodungen sind je nach Standort während der Betriebsphase gut einsehbar, aber mit der vorgesehenen Rekultivierung temporär. Aus Sicht Landschaftsschutz erachten wir die in den Unterlagen dargestellten Auswirkungen auf das Landschaftsbild als nachvollziehbar. Wie erwähnt sind in der Nutzungsplanung die entsprechenden Sichtschutzmassnahmen vorzuschlagen und eine Umleitung der Wanderwege zu sichern.

3.1.7 Archäologie

Der ADB weist in seiner Stellungnahme vom 2. November 2016 insbesondere auf die Fundstellen 322.003. und 322.004. hin. Diese befinden sich gemäss den Unterlagen ausserhalb des Abbaus- resp. Deponieperimeters. Der ADB weist aber daraufhin, dass sich nicht abschätzen lasse, ob und in welchem Umfang im Erweiterungsgebiet West und Ost archäologische Funde und Befunde vorhanden seien. Die bekannten Fundstellen und Funde vom Büttenberg zeigen, dass es sich um eine rege genutztes Gebiet handelt. Daher ist das Pflichtenheft für die UVP Hauptuntersuchung bezüglich Archäologie mit folgenden Massnahmen zu ergänzen:

- Erheben des Ausgangszustandes im Projektperimeter anhand Baggersondierungen
- Anhand des Ergebnisses können die nötigen Massnahmen für die Archäologie definiert werden.

3.1.8 Grundwasserschutz

Das AWA macht im seinem Fachbericht vom 8. Dezember 2016 verschiedene Hinweise betreffend der Grundwasserschutzsituation vor Ort, ist aber mit den in der UVP Voruntersuchung dargestellten für die UVP Hauptuntersuchung erforderlichen Unterlagen einverstanden.

3.2 Beichfeld

Auch hier handelt es sich um einen bereits im regionalen Richtplan ADT festgesetzten Kiesabbaustandort auf Gemeindegebiet Walperswil, welcher Teil der Rohstoffsäule Biel-West ist. Um Synergien zu nutzen, soll nun an diesem Standort mit der Festsetzung einer Perimetererweiterung und einer Überhöhung der festgesetzten Kiesgrubenauffüllung die Deponie erweitert werden (a Kies Beichfeld). Der vorgesehene Abbau im Wald (b Kies Beich) ist von der Änderung nicht betroffen. Ziel ist die Sicherung von Abbaureserven (Kies) und Deponiereserven (Deponie Typ A gemäss VVEA) und die Sicherung eines Bodenumschlagplatzes BUP für lokale Bodenaufwertungen.

Die nutzungsplanerische Sicherung dieser Änderungen obliegt der Gemeinde Walperswil.

3.2.1 Übereinstimmung mit dem Sachplan ADT

Der Anpassungsbedarf wird angesichts der geänderten Voraussetzungen als gegeben betrachtet. Da es sich um einen bestehenden Standort handelt, ist auch die Standortgebundenheit gegeben.

Nicht nachvollziehbar sind die Auswirkungen auf das Mengengerüst. Es ist davon auszugehen, dass sich die Festsetzung von geänderten Abbau- und Deponievolumen an den jeweiligen Standorten auf das Mengengerüst der betroffenen Rohstoffsäule und damit auch auf das Gesamtmen-gengerüst auswirken. Im Erläuterungsbericht Kapitel 61 finden sich die Tabellendarstellungen aus dem Richtplan mit angepassten Zahlen. Bei den Erläuterungen zu der jeweiligen Rohstoffsäule wie auch bei den Standortangaben finden sich aber keine spezifischen Angaben zu den Abbau- und Deponievolumen, welche hingegen in den jeweiligen Unterlagen zu den Standorten zu finden sind. Daher sind auch die vorgenommenen Änderungen im Mengengerüst nicht nachvollziehbar.

Materieller Genehmigungsvorbehalt: Die Auswirkungen der Richtplanänderung auf das Mengengerüst des regionalen Richtplans ADT sind gemäss Sachplan ADT nachvollziehbar darzustellen.

3.2.2 Bodenumschlagplatz

Neu soll am Standort Beichfeld ein Bodenumschlagplatz BUP festgesetzt werden. Auf diesem soll bei Bauprojekten anfallendes Bodenmaterial fachgerecht zwischengelagert und zur Aufwertung von landwirtschaftlichen Böden in der Region geliefert werden. Für den Betrieb des BUP wird eine offene Fläche von rund 1.5 ha benötigt, welche aber nicht ortsfest verankert sein muss, sondern innerhalb des Betriebs mitwandern kann. Es wird keine Überdachung benötigt.

Explizit ist die Nutzung BUP nicht im Sachplan ADT vorgesehen. Die Verordnung über die Vermeidung und die Entsorgung von Abfällen VVEA schreibt aber in Art. 18 vor, dass abgetragener Ober- und Unterboden möglichst vollständig zu verwerten sei. Dies entspricht auch dem Art. 8c des Baugesetzes, welches vorschreibt, dass unverschmutzter Bodenaushub für die Aufwertung und Rekultivierung des Kulturlandes zu verwenden sei. Auch der Sachplan ADT sagt im Grundsatz 22 aus, dass unverschmutzter Bodenaushub (A- und B-Horizont) für die Aufwertung und Rekultivierung von Böden zu verwenden sei. Daraus ist zu folgern, dass die Errichtung eines BUP den Vorgaben des Sachplanes ADT und der übergeordneten Gesetzgebung entspricht. Die detaillierte Ausgestaltung hat in der Nutzungsplanung zu erfolgen. Insbesondere zu beachten ist der Standortnachweis und die optimale Nutzung der dazu benötigten Grundstücksflächen (siehe auch Kapitel Fruchtfolgefläche).

3.2.3 Fruchtfolgefläche

Der Standort Beichfeld und dessen vorgeschlagene Erweiterung beanspruchen Fruchtfolgefläche FFF. Der Schutz des Kulturlandes und dabei insbesondere auch der Fruchtfolgefläche waren Gegenstand der am 16. März 2016 beschlossenen Baugesetzrevision. Die entsprechenden gesetzlichen Grundlagen sind ab 1. April 2017 in Kraft getreten und sind auch für die vorliegende Planung zu beachten (siehe AHOP Umgang mit Kulturland). Gemäss Art. 8b Abs. 1 BauG ist der Mindestumfang der Fruchtfolgeflächen dauernd zu erhalten. Für sogenannte bodenverändernde Nutzungen gemäss Art. 8b Abs. 3 BauG, worunter auch Materialabbau und Deponievorhaben fallen, dürfen FFF aber beansprucht werden, sofern gemäss Art. 8b Abs. 3 Bst. a im Rahmen eines **Standortnachweises** aufgezeigt wird, dass der damit verfolgte Zweck anderweitig nicht sinnvoll erreicht werden kann. Dies bedeutet, dass im vorliegenden Fall eine umfassende Interessenabwägung und die Prüfung von Alternativen zu erfolgen hat. Dies gilt insbesondere auch für die Beanspruchung der FFF durch die Nutzung als Bodenumschlagplatz BUP.

Der Kiesabbau resp. das Deponievorhaben stellen keine geringe Beanspruchung von höchstens 300 m² dar. Daher ist in einem nächsten Schritt die **optimale Nutzung** gemäss Art. 11c Abs. 6 BauV bestehend aus einer besonders hohen Nutzungsdichte resp. einer flächensparenden Nutzung des Bodens im Einzelfall qualitativ nachzuweisen. Die Erschliessung hat flächensparend zu erfolgen und der Abbau resp. die Auffüllung hat so zu erfolgen, dass die FFF möglichst zusammenhängend erhalten bleibt. Auch hier ist insbesondere der Flächenbedarf für die BUP im Sinne einer haushälterischen Bodennutzung auszuweisen. Da der Abbau resp. die Auffüllung länger als 5 Jahre dauern wird, besteht **keine vorübergehende Beanspruchung** im Sinne von Art. 11 e. Da es sich aber um eine Materialabbau- und Deponievorhaben handelt, ist gemäss Art. 8b Abs. 4 Bst. c **keine Kompensationspflicht** zu erfüllen. Voraussetzung dazu ist aber, dass die Beanspruchung der FFF höchstens 30 Jahre dauert.

Aufgrund dieser Ausführungen ist die Festsetzung des Vorhabens auf Stufe Richtplanung genehmigungsfähig. Die hier ausgeführten Voraussetzungen für die Beanspruchung der FFF sind aber in der Nutzungsplanung nachzuweisen.

3.2.4 Erschliessung

Die Erschliessung soll ab der Kantonsstrasse Walperswil-Täuffelen nördlich von Walperswil über bestehende Güterstrassen, welche zu verbreitern wären, erfolgen. Auch bei der Erschliessung ist die allfällige Beanspruchung von FFF zu minimieren und entsprechend zu begründen.

3.2.5 Flora und Fauna

Die ANF stimmt der Richtplanänderung für den Standort Beichfeld zu. Bei der Nutzungsplanung zu berücksichtigen ist eine geschützte Hecke (Ersatzmassnahme aus einem anderen Vorhaben) und

ein Feuchtgebiet resp. Amphibienlebensraum. Ausserdem kommt dem Gebiet eine wichtige Funktion bezüglich der ökologischen Vernetzung zu (Amphibien/Reptilien) und stellt eine Verbindung her zwischen den isolierten Biotopen in der Kiesgrube Mattenhölzli sowie allenfalls den Gebieten Oberfeld und Uf der Höchi, dem renaturierten Epsenmoos und dem Hagneckkanal und –delta. Es wird Aufgabe der Nutzungsplanung sein, allfällige Konflikte mit dem Naturschutzrecht zu identifizieren und sie mit Projekt- und Perimeteranpassungen und falls nicht anders möglich, mit geeigneten Schutz-, Wiederherstellungs- und Ersatzmassnahmen zu lösen (siehe Fachbericht Naturschutz vom 29. März 2017).

3.2.6 Wildtierschutz

Mit Rückmeldung per Mail vom 23. Februar 2017 erklärt sich auch das Jagdinspektorat mit der Richtplanänderung für den Standort Beichfeld einverstanden.

3.2.7 Wald

Das KAWA stellt in seinem Fachbericht vom 20. März 2017 fest, dass beim Standort Beichfeld Wald nicht direkt betroffen ist. Es wird aber darauf hingewiesen, dass im Rahmen der Nutzungsplanung das Vorhaben die Mindestabstände bei den unmittelbar angrenzenden Waldbeständen einzuhalten muss und allenfalls eine Ausnahmegewilligung zur Unterschreitung des gesetzlichen Waldabstandes erforderlich sein wird. Für den Bodenumschlagplatz sei durch geeignete betriebliche Organisation und Erschliessung zudem sicherzustellen, dass der Waldrandweg nicht für Zu- und Wegfahrten gebraucht werden muss.

3.2.8 Landschaft

Der Standort befindet sich in einer flachen, von landwirtschaftlicher Nutzung geprägten Landschaft. Aus Sicht Landschaftsschutz erachten wir die in den Unterlagen dargestellten Auswirkungen des Vorhabens auf das Landschaftsbild als nachvollziehbar. Insbesondere die Etappierung und jeweils rasche Rekultivierung ist für eine landschaftsverträgliche Betriebsphase wichtig. Im Rahmen der Nutzungsplanung ist neben dem Abbau- und Deponiebetrieb insbesondere auch die Auswirkungen des BUP auf das Landschaftsbild und die geplante Überhöhung des ursprünglichen Geländes durch die Rekultivierung räumlich darzustellen.

3.2.9 Archäologie

Gemäss Stellungnahme des ADB vom 8. März 2017 steht diesem Vorhaben nicht entgegen. Falls bislang unbekannt archäologische Funde vorliegen, wäre der ADB in die Nutzungsplanung miteinzubeziehen.

3.2.10 AWA

Das AWA unterstützt in seiner Stellungnahme vom 10. Mai 2017 die vorgesehene Planung ausdrücklich und hat keine Vorbehalte.

3.3 Zusammenfassende Beurteilung

Aufgrund der vorliegenden Unterlagen sind keine sogenannten Killerkriterien erkennbar und die Umsetzung beider Standorte ist bezüglich raumplanerischer und umweltrechtlicher Vorgaben auf Richtplanstufe genehmigungsfähig. Grundsätzlich sind alle von den Fachstellen gemachten Empfehlungen und Hinweise bei der Erarbeitung der jeweiligen Nutzungsplanung zu beachten. Spezielle Anträge zur Ergänzung des Pflichtenheftes finden sich bei den jeweiligen Umweltaspekten. Die abschliessende Beurteilung der Umweltverträglichkeit erfolgt erst im Rahmen des Nutzungsplanverfahrens.

4. Formelle Genehmigungsvorbehalte

Die Unterlagen zur eigentlichen Richtplanänderung sind bezüglich Erläuterungen gemäss Art. 47 RPG relativ knapp. Die einzelnen Vorhaben und die daraus resultierenden Auswirkungen auf die Umwelt und die notwendigen raumplanerischen Überlegungen werden relativ umfassend in den bereits für die Nutzungsplanung erstellten Unterlagen dokumentiert. Es ist aber nicht ganz klar,

welche Unterlagen für die Nutzungsplanung und welche für die hier vorliegende Richtplanänderung gelten. Es ist darauf zu achten, dass insbesondere die raumplanerischen Überlegungen und die in der Nutzungsplanung zu lösenden umweltrechtlichen Fragen zusammenfassend in den Erläuterungen zur Richtplanänderung dargestellt sind. Vorstellbar wäre beispielsweise eine Ergänzung mit den raumplanerischen Überlegungen im eigentlichen Richtplandokument und zur Dokumentation des Standortes als Beilage die jeweilige Voruntersuchung UVP mit Pflichtenheft.

Zudem sind im Rahmen der Richtplanunterlagen die in der Nutzungsplanung zu beachtenden Pendenzen in geeigneter Weise zusammenfassend festzuhalten. Im rechtskräftigen Richtplan findet sich diese Pendenzen für die Nutzungsplanung im Erläuterungsbericht unter Kapitel 55 Erläuterungen zu einzelnen Standorten.

Formeller Genehmigungsvorbehalt: Die Unterlagen zur Richtplanänderung haben stufengerechte Erläuterungen bezüglich den raumplanerischen und umweltrechtlichen Aspekten zu enthalten und die Pendenzen für die Nutzungsplanung sind zusammenfassend festzuhalten.

5. Empfehlungen und Hinweise

Keine.

6. Weiteres Vorgehen

Die Änderung des regionalen Richtplans ADT für die Standorte Büttenberg und Beichfeld kann nach der Bereinigung und dem Beschluss des zuständigen Organs der Planungsregion an uns in 12-facher Ausführung zur Genehmigung nach Art. 61 BauG eingereicht werden. Eine Kopie des Überweisungsschreibens ist dem Regierungsstatthalteramt zuzustellen.

Für Fragen stehen wir Ihnen gerne zur Verfügung.

Freundliche Grüsse

Amt für Gemeinden und Raumordnung
Abteilung Orts- und Regionalplanung



Barbara Ringgenberg, Raumplanerin

- Überzählige Dossier retour
- Fachberichte (inkl. Voranfrage Dezember 16)

Kopie mit Beilagen (Fachberichte):

- Planungsbüro Hänggi Planung + Beratung Gmbh Ostermundigenstrasse 73 3006 Bern

Kopie per E-Mail:

- Regierungsstatthalteramt Seeland
- Fachstellen
- Amt für Umweltkoordination und Energie